

*LA COMMUNAUTE JUIVE DE SOUSSE (TUNISIE),
ENTRE ORIENTALITE ET OCCIDENTALISATION*



Claire Rubinstein-Cohen

LA COMMUNAUTE JUIVE DE SOUSSE (TUNISIE),
ENTRE ORIENTALITE ET OCCIDENTALISATION

Un siècle d'histoire (1857-1957)

Éditions EDILIVRE APARIS
Collection Universitaire
75008 Paris – 2010

www.edilivre.com

Edilivre Éditions APARIS

56, rue de Londres – 75008 Paris

Tél. : 01 41 62 14 40 – Fax : 01 41 62 14 50 – mail : actualites@edilivre.com

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction,
intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

ISBN : 978-2-8121-3818-8

Dépôt légal : Novembre 2010

© Edilivre Éditions APARIS, 2010

DEDICACE

Ce travail sur la communauté juive de Sousse, ma ville natale, est dédiée à mon grand-père, le Grand-Rabbin de Sousse, David Bokobza, à mes regrettés parents, Victor Cohen-Balaloum, et Emilie Bokobza, qui m'ont poussée très tôt vers des horizons de réflexion et de liberté,

Une interrogation sur les ressorts de l'émigration des Juifs de Tunisie, confrontés aux épreuves du déracinement, m'a poussée à analyser l'occidentalisation de la communauté juive de Sousse sur une période d'un siècle de 1857 à 1957.

Je voudrais rendre hommage à la mémoire de Paul Sebag, qui nous a ouvert la voie de la recherche sur l'histoire des Juifs de Tunisie, et qui, informé de ce projet d'étude, en avait approuvé la validité, soulignant l'intérêt des monographies historiques dans l'histoire globale des Juifs de Tunisie.

Ce travail est aussi un hommage à la mémoire de Richard Ayoun, qui m'encouragea vivement dans le sens d'une recherche sur la communauté juive de Sousse.

J'espère que cette thèse apportera à tous ceux qui ont vécu à Sousse, ainsi qu'à leurs héritiers, un éclairage sur les réalités orientales et occidentales de l'histoire d'une Communauté juive de Tunisie.

REMERCIEMENTS

Je remercie chaleureusement :

Monsieur Benjamin Stora, Professeur à l'I.N.A.L.C.O., et à Paris XIII, d'avoir accepté de reprendre la direction de ma thèse après la disparition du Professeur Richard Ayoun, et de m'avoir prodigué ses conseils éclairés,

L'école doctorale de l'I.N.A.L.C.O., et l'équipe du Centre d'Etudes et de Recherches Moyen-Orient Méditerranée, (C.E.R.M.O.M.).

Monsieur Robert Attal de l'Institut Ben Zvi de Jérusalem,

Messieurs les directeurs des Archives nationales tunisiennes, françaises et israéliennes,

Monsieur le Directeur et le personnel de la bibliothèque de l'Alliance israélite universelle à Paris,

Monsieur Claude Nataf, Président de la Société d'Histoire des Juifs de Tunisie, pour ses conseils dans les orientations archivistiques,

Le Professeur Kamel Jerfel de l'Université de Sousse et tous ceux qui, de Tunisie, de France et d'Israël, m'ont apporté leurs témoignages et m'ont encouragée sur le chemin de cette recherche,

J'aimerais exprimer ma reconnaissance infinie à mon époux, Georges Rubinstein, pour son soutien permanent et sa patience, et j'espère que ce travail permettra à nos enfants de comprendre l'histoire de la communauté juive de Sousse.

RESUME EN FRANÇAIS

PORTAIT DE LA COMMUNAUTÉ JUIVE DE SOUSSE (TUNISIE) DE 1857 À 1957 DE L'ORIENTALITÉ À L'OCCIDENTALISATION

La communauté juive de Sousse constituée de 1500 personnes en 1857 était soumise au statut de la « *Dhimma* », tolérance accordée par les Musulmans aux gens du livre, (*Ahl el kittab*), Juifs et Chrétiens. Le 10 septembre 1857, le souverain Mohamed Pacha Bey promulgua une constitution réformiste, le Pacte fondamental, qui introduisit l'égalité entre tous les groupes confessionnels vivant en Tunisie. Le Protectorat français fut établi sur la Régence de Tunis, par le Traité du Bardo, le 12 mai 1881, et fut assorti de la Convention de la Marsa le 8 juin 1883. Il prit fin avec l'indépendance de la Tunisie, le 20 mars 1956. La République tunisienne fut proclamée le 25 juillet 1957.

De 1857 à 1957, la communauté juive a présenté un fort enracinement en terre d'Islam, et a vécu ensuite dans le contexte colonial. Comment, cette communauté, liée à une culture séculaire, a-t-elle pu basculer d'un univers arabophone, immergé dans l'orientalité, vers une nouvelle culture tournée vers l'occident, en un siècle, de 1857 à 1957 ?

L'étude de la communauté juive de Sousse de 1857 à 1957 montrera le passage de la tradition orientale à l'acculturation et à l'occidentalisation, à travers trois divisions majeures :

La première partie (1857-1881) présente un portrait de la communauté juive de Sousse, composée de Juifs autochtones, appelés *Swāsā*, et de Juifs ibéro-italiens appelés *Grânā*, de son orientalité ainsi que de son début d'ouverture face aux incitations venues d'Europe, depuis le Pacte fondamental de 1857, jusqu'à l'établissement du Protectorat français (1881).

La deuxième partie (1881-1939) est consacrée à l'analyse des vecteurs sociaux, économiques, culturels et politiques, qui ont entraîné des mutations structurelles, poussant les Juifs de Sousse à délaisser une identité orientale encore très présente, pour une marche vers l'occidentalisation, au cours de la période 1881-1939, liée aux événements internationaux, qui accentuent les clivages entre tradition orientale et modernité. Dans le même temps, le Sionisme, nationalisme juif laïc d'Europe centrale, réclamait avec Théodore Herzl, (1860-1904), le retour du peuple juif en Palestine. Cette doctrine eut une influence constante sur les Juifs de Sousse.

La troisième partie (1939-1957) précise le poids des mesures infligées à la communauté juive, pendant la Seconde guerre mondiale, en raison de l'instauration du « *Statut des Juifs* » en Tunisie, de l'occupation de Sousse par les troupes italo-allemandes, et des conséquences de la politique raciale nazie appliquée en Tunisie de novembre 1942 à avril 1943. Après la Seconde guerre mondiale, l'ébranlement des valeurs traditionnelles en Europe et dans le monde secoue la population de Sousse. Le mouvement d'occidentalisation continue cependant dans la communauté juive de Sousse qui se compose, en 1953, de 4415 personnes. Les Juifs du Sahel forment un groupe de 6000 personnes. Les départs pour Israël entraînent une première rupture de cette communauté, mais aussi une fragilisation identitaire. L'autonomie interne en 1954, l'indépendance en 1956 et la proclamation de la République tunisienne en 1957 transforment la situation des Juifs de Sousse et

éveillent des inquiétudes. Projetés dans l'histoire de la décolonisation, et dans le conflit israélo-palestinien en 1956, les Juifs de Sousse devront faire face à trois options en 1957 : Israël, la France, ou la nouvelle République tunisienne dirigée par Habib Bourguiba.

SUMMARY IN ENGLISH

PROFILE OF THE JEWISH COMMUNITY OF SOUSSE (TUNISIA) FROM 1857 TO 1957, BETWEEN ORIENTALITY AND OCCIDENTALISATION

The Jewish community of Sousse of 1500 persons was subject to the statute of “Dhimma”, tolerance awarded by Moslems to people of the book, Jews and Christians.

On September 10th 1857, the Sovereign Mohamed Pacha Bey, proclaimed the Fundamental Pact, reformist constitution introducing equality between all religious groups living in Tunisia

The French Protectorate established on the Regency of Tunis by the Bardo Treaty on May 12th 1881, assorted by the Convention of La Marsa of 8th June 1883, was ended with the Proclamation of Independence of Tunisia on 20th March 1956 and of the Tunisian Republic on 25th July 1957. From 1857 to 1957, the Jewish community seemed to present a strong implantation in islamic territories. Thereafter, the colonial context becomes the historical framework of this study. How could this community, linked to a century-old culture, tip up from an arabic speaking world, orientalized, towards a new culture oriented towards West, within one century between 1857 and 1957 ? Presenting the portrait of the Jewish community of Sousse, led us to study its evolution, during the period between 1857 and 1957, between “orientality”, “acculturation” and occidentalisation through three main parts :

The first part (1857-1881) presents the portrait of the Jewish community of Sousse consisting of autochtone Jews, named “*Swāsā*”, and Ibero-Italian Jews, named “*Grânä*”, and to its orientality as well as its starting opening to incitements coming from Europe, since the Fundamental Pact in 1857 until the establishment of the French Protectorate (1881).

The second part (1881-1939) is devoted to the analysis of social, economic, cultural and political vectors which caused structural changes, leading Jews of Sousse to leave a still present oriental identity to the profit of a march towards occidentalization during the second period studied, 1881-1939, linked to the international events, which highlight the accentuation of the cleaving between oriental tradition and modernity. During the same period, Zionism, secular Jewish nationalism from Europe, claimed through Theodore Herzl, (1860-1904) the return of the Jewish People to Palestine. This doctrine has had a constant influence on the Jews of Sousse.

The third part (1939-1957) endeavours to highlight the weight of the measures imposed upon the Jewish community, during the Second World War, as a consequence of the setting up of the “Statute of Jews” in Tunisia, and due to the occupation of Sousse by the German-Italian armies between November 1942 and April 1943, and finally due to the consequences of the racial Nazi policy applied to Jews in Tunisia during that period.

After the Second World War, the disturbance of traditional values in Europe and in the World reached the population of Sousse, but the dynamic of occidentalization went further in the Jewish community. The departures to Israel lead to a first fracture of this community but also to an identity brittleness. The intern autonomy in 1954, the independence in 1956 and the proclamation of the

Tunisian Republic in 1957 modify the situation of the Jews from Sousse and inspire their worries. Projected in the history of decolonization, and in the Israel-Palestine conflict, the Jews of Sousse will have to choose between three destinations, in 1957 : Israel, France, or the Tunisian Republic headed by the President, Habib Bourguiba.

MOTS-CLES EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS :

MOTS-CLES EN FRANÇAIS :

Communauté
Djezya
Dhimma
Dhimmis
Orientalité
Occidentalisation
Acculturation
Swâsä
Grână
Pacte fondamental
Traité du Bardo
Convention de la Marsa
Protectorat
Sionisme
Émancipation
Laïcité
Statut des Juifs
Israélites
Judéo arabe
Décolonisation

MOTS-CLES EN ANGLAIS :

Community
Djezya
Dhimma
Dhimmis
Orientality
Occidentalization
Acculturation
Swâsä
Grână
Fundamental Pact
Bardo Treaty
Convention of la Marsa
Protectorate
Zionism
Emancipation
Secularity
Statute of Jews
Israelites
Jewish-Arabic
Decolonization

Sommaire

DEDICACE	5
REMERCIEMENTS	7
RESUME EN FRANÇAIS.....	9
SUMMARY IN ENGLISH	11
MOTS-CLES EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS	13
INTRODUCTION	21
A – PLAN D’ÉTUDE	21
B – PROBLÉMATIQUE	23
C – APPROCHE HISTORIOGRAPHIQUE ET METHODOLOGIE	24
D – DÉNOMINATIONS UTILISÉES ET THÈMES D’ÉTUDE	27

PREMIERE PARTIE :

1857-1881

ORIENTALITE ET PREMICES DE L’OCCIDENTALISATION

DE LA COMMUNAUTE JUIVE DE SOUSSE 10 SEPTEMBRE 1857-12 MAI 1881

CHAPITRE I : PRESENTATION DE SOUSSE ET DE LA REGION DU SAHEL	33
B – LES COMMUNAUTÉS JUIVES EN TUNISIE ET LEUR RÉPARTITION EN 1857	36
1 – Carte de la répartition des communautés juives de Tunisie en 1953	36
2 – L’importance numérique des communautés juives de Tunisie	37
3 – L’importance numérique de la communauté juive de Sousse	37
4 – Tableaux et graphiques, évolution comparée des populations juive et tunisienne (1921-1953)	38
CHAPITRE II : LA COMMUNAUTÉ JUIVE DE SOUSSE EN 1857 L’ORIENTALITE DES SWÂSÄ LA COMPOSANTE OCCIDENTALE MINORITAIRE DES GRÂNÄ	41
A – LE PACTE FONDAMENTAL DE 1857 ET LA LOI ORGANIQUE DE 1861	41
1 – La modernité turque, l’Affaire Batou Sfez et les pressions européennes	41
2 – Le Pacte fondamental de 1857 et la loi Organique de 1861	42
3 – Les réactions populaires et l’insurrection de 1864 dans le Sahel	43
4 – Les émeutes antisémites à Sousse	44
5 – Les conséquences et l’image négative des Juifs de Sousse en 1865	44

B – PRESENCE DE LA COMMUNAUTE JUIVE A SOUSSE, BREF RAPPEL HISTORIQUE	45
1 – L’antique Hadrumète et la présence juive	45
2 – Le Moyen-Âge, une alternance de périodes brillantes et sombres	46
3 – La période moderne et contemporaine, visage d’une communauté à travers témoignages et récits.	49
C – LA COMMUNAUTE JUIVE DE SOUSSE EN 1857, SA COMPOSANTE ORIENTALE DOMINANTE, LES SWÂSÄ ET SA COMPOSANTE OCCIDENTALE, LES GRÂNÄ	53
1 – L’orientalité des Juifs autochtones ou <i>Swâsä</i> , en 1857	53
2 – Une communauté livournaise plus moderne	64
CHAPITRE III : LES INFLUENCES EUROPEENNES ET LES DEBUTS DE LA MODERNISATION (1857-1881)	69
A – EMANCIPATION ET MODERNISATION DE 1857 A 1881	69
1 – L’émancipation par rapport au statut de Dhimmis	69
2 – Les débuts de la modernisation dans la communauté juive de Sousse	69
3 – Les relations sociales entre les <i>Swâsä</i> et les <i>Grânä</i>	70
B – LES INFLUENCES EUROPEENNES S’ACCENTUENT À SOUSSE, CONSULATS ET IMMIGRATION	73
1 – Consulats étrangers, mouvements migratoires européens au XIX ^{ème} siècle et effectifs de la population européenne de Sousse	73
2 – Le Régime des Capitulations et les Patentes de protection européennes sont recherchés par les Juifs	75
C – EN 1881, LA COMMUNAUTE JUIVE DE SOUSSE FACE AUX PREMICES DE L’OCCIDENTALISATION, LES FORCES EN PRESENCE	76
1 – Des forces traditionalistes encore vivaces	76
2 – Renforcement des minorités et rôle des modèles européens	77

DEUXIEME PARTIE : DE 1881 A 1939

LA MARCHE DE LA COMMUNAUTE JUIVE DE SOUSSE DE L’ORIENTALITE VERS L’OCCIDENTALISATION

CHAPITRE I : NOUVEAU CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIAL A SOUSSE DE 1881 A 1939	81
A – LE TRAITÉ DU BARDO EN 1881 ET LA CONVENTION DE LA MARSA EN 1883	81
B – VARIATIONS DÉMOGRAPHIQUES DES POPULATIONS EUROPEENNES, MUSULMANES ET ISRAÉLITES DE 1881 À 1939	82
C – MIGRATION DES CLASSES ISRAÉLITES AISÉES VERS LES NOUVEAUX QUARTIERS EUROPEENS, DE 1881 À 1939	89
CHAPITRE II : LES VECTEURS DE L’OCCIDENTALISATION DE LA COMMUNAUTE JUIVE DE SOUSSE DE 1881 A 1939	95
A – LES VECTEURS ÉDUCATIFS, RÔLE DE L’ÉCOLE MIXTE DE L’ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE ET DES ÉCOLES PUBLIQUES FRANÇAISES DE 1883 À 1939	95
1 – La scolarisation des <i>Swâsä</i> , Israélites tunisiens du Sahel	95

2 – L'école mixte de l'Alliance israélite universelle (fondée en 1883)	98
3 – Les Écoles publiques laïques de Sousse	111
B – LES ACTEURS INTELLECTUELS DE L'OCCIDENTALISATION DE LA COMMUNAUTE JUIVE DE SOUSSE DE 1881 À 1939	112
1 – Aux origines, les valeurs de la Révolution Française	112
2 – Le rôle des Loges maçonniques italiennes et françaises	113
3 – Le rôle de la presse judéo-arabe	116
4 – Le rôle des journaux locaux d'expression française	117
C – LES ACTEURS RELIGIEUX DE L'OCCIDENTALISATION : LES FIGURES DU GRAND RABBINAT DE TUNISIE 119	
1 – Les Figures novatrices du Grand Rabbinate de Sousse	119
2 – Le Talmud Torah et l'association <i>Keter Thora</i>	127
CHAPITRE III : LE SIONISME, UNE OPTION MODERNE DES JUIFS DE SOUSSE DE 1901 À 1939	129
A – L'ANTISÉMITISME DE 1881 À 1939	129
1 – Échos de l'Affaire Dreyfus en Algérie et en Tunisie	129
2 – Les échos à Sousse de l'antisémitisme européen (en 1917 et en 1933)	130
B – L'IMPORTANCE DU SIONISME A SOUSSE	130
1 – Le Sionisme venu d'Europe et les remises en question de la communauté juive	130
2 – La naissance du mouvement sioniste « Terakhem Sion » à Sousse	132
3 – L'idéal sioniste à Sousse et le Comité central de l'Alliance israélite universelle à Paris	135
C – LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE	139
CHAPITRE IV : REVENDICATIONS ET ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA LAÏCITE L'EVOLUTION DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES	141
A – L'ACTION POLITIQUE DES JUIFS DE SOUSSE ET LEURS REVENDICATIONS ENTRAÎNENT UNE REVOLUTION	141
1 – De 1881 à 1920 : Les revendications de la Caisse de Culte	141
2 – Un premier succès : nouvelles dispositions juridiques	142
B – LA BATAILLE POUR LA LAÏCITE (1881-1939)	146
1 – Les nouvelles revendications politiques	146
2 – Les institutions laïques et les représentants du Groupe « La Justice »	148
C – LES MUTATIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES DES ISRAËLITES	152
1 – L'ouverture des Juifs du Sahel à l'économie de marché occidental	153
2 – Guerre de 1914-1918 et mutations démographiques et sociologiques	161
CHAPITRE V : UNE ACCULTURATION EN MARCHÉ L'OCCIDENTALISATION DE LA COMMUNAUTE ISRAËLITE	165
A – L'ACCULTURATION VERS LA CULTURE FRANCAISE	165
1 – L'occidentalisation de la société arabe de Sousse	165
2 – La communauté juive présente un double visage	166
B – NOUVEAUX MODÈLES CULTURELS FRANÇAIS :	168
1 – La Littérature française s'impose en modèle	168
2 – Spectacles, Théâtre, et Musique occidentale	168
3 – Le Cinéma soulève la ferveur des jeunes juifs et juives de Sousse	169

4 – Les arts entre orientalité et occidentalisation	170
5 – Le Sport voit naître des Associations juives, des clubs européens	172
C – DE NOUVEAUX MODÈLES D'ORGANISATION DE L'AIDE SOCIALE	172
1 – Les Associations de Secours, L'O.S.E, ou Œuvre de Secours à l'Enfance	172
2 – Le Dispensaire scolaire	173
D – CONCLUSIONS SUR LE NOUVEAU VISAGE DE LA COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE SOUSSE EN 1939 ENTRE TRADITION	175

TROISIEME PARTIE

DE 1939 A 1957

UNE COMMUNAUTE OCCIDENTALISEE DANS UN NOUVEAU CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL, FACE A LA NECESSITE DES CHOIX

CHAPITRE I : LA COMMUNAUTÉ JUIVE DE SOUSSE CONFRONTEE	179
A – LES RÉACTIONS AU FASCISME, LES SOUBRESAITS POLITIQUES	179
B – 1939-1942 : VICHY ET L'ANTISEMITISME EN TUNISIE	181
1 – Le premier Statut des Juifs promulgué le 3 octobre 1940 en France	181
2 – Le deuxième Statut des Juifs	182
3 – Les mesures du Gouvernement de Vichy	182
C – NOVEMBRE 1942-12 AVRIL 1943 : LA TUNISIE OCCUPÉE PAR LES TROUPES ITALO-ALLEMANDES	195
1 – Les Allemands à Sousse et les mesures anti-juives	195
2 – L'organisation de la communauté juive de Sousse en 1940	197
3 – Les témoignages des responsables communautaires	197
4 – Les documents des Archives Nationales de Tunisie et le Rapport Bertoni	207
D – LIBÉRATION DE LA TUNISIE PAR LES ALLIES, LA SECONDE GUERRE MONDIALE CONTINUE	217
1 – Les troupes anglo-américaines libèrent la ville de Sousse	217
2 – L'engagement volontaire des jeunes Juifs de Sousse	218
3 – Les Juifs de Sousse arrêtés en France	219
CHAPITRE II : 1945-1956 – LES EVOLUTION INTERNES DE LA COMMUNAUTE JUIVE DE SOUSSE DES LENDEMAINS DE GUERRE À L'INDEPENDANCE DE LA TUNISIE	221
A – MUTATIONS CULTURELLES DE LA COMMUNAUTE JUIVE DE SOUSSE DE 1945 À 1956	221
1 – Les mutations culturelles	221
2 – L'école de l'Alliance israélite universelle de 1945 à 1957	222
3 – Le modèle de l'école publique laïque s'impose	230
4 – Les médecins de Sousse, L'aide sanitaire et sociale avec l'O.S.E.....	230
B – LES MUTATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DE LA COMMUNAUTÉ JUIVE DE SOUSSE DE 1945 À 1956	233
1 – Les chiffres du recensement de 1946	233
2 – Situation socioprofessionnelle de 86 israélites tunisiens naturalisés français .	237
3 – Enrichissement et modernité renforcés	239
4 – L'émancipation des femmes se renforce grâce à des études plus poussées.	239
5 – La francisation s'élargit par la littérature et les journaux	239

CHAPITRE III : 1948-1957 – LA COMMUNAUTE JUIVE DE SOUSSE DANS LE NOUVEAU CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL, INCERTITUDES IDENTITAIRES ET CHOIX POLITIQUES	241
A – LA NAISSANCE DE L’ETAT D’ISRAËL (1948) ET L’EMIGRATION DES JUIFS DE SOUSSE	241
1 – La naissance de l’État d’Israël en 1948	241
2 – L’accident d’Oslo du 20 novembre 1949 et l’Alyah des Jeunes, Retentissement en Tunisie	246
3 – Rapport du Docteur Younès de novembre 1949	247
B – LA COMMUNAUTE JUIVE DE SOUSSE ET SES MUTATIONS POLITIQUES INTERNES DE 1945 A 1956	248
1 – L’ébranlement des valeurs européennes et les doutes	248
2 – Engagement communautaire et affirmation	249
3 – Un engagement politique des membres de la Communauté de Sousse	255
C – LA DECOLONISATION EN TUNISIE, AUTONOMIE INTERNE EN 1954, INDÉPENDANCE EN 1956	258
1 – Habib Bourguiba, leader nationaliste	259
2 – Proclamation de l’autonomie interne en 1954	259
3 – La communauté juive de Sousse dans un climat tendu entre la France	260
D – LES INQUIÉTUDES DES TUNISIENS ISRAÉLITES DE SOUSSE APRÈS L’AUTONOMIE INTERNE ET L’INDÉPENDANCE	260
1 – La peur du retour à la « <i>dhimmitude</i> »	260
2 – La place des Juifs dans le nouvel État tunisien indépendant	261
3 – Les attentes insatisfaites des Juifs tunisiens	262
4 – Le départ pour la France des Juifs de nationalités européennes	264
CONCLUSION	265
SOURCES	271
BIBLIOGRAPHIE	277
TABLE D’INDEX	286
CHRONOLOGIE INDICATIVE :	
LA TUNISIE ET LA COMMUNAUTE JUIVE DE SOUSSE DE 1857 A 1957	291
TABLE DES ILLUSTRATIONS	297
ANNEXES À LA THESE DE DOCTORAT	301

INTRODUCTION

L'analyse du « *Portrait de la communauté juive de Sousse en Tunisie, de 1857 à 1957, de l'orientalité à l'occidentalisation* », s'échelonne sur un siècle, depuis la promulgation du Pacte fondamental en 1857, constitution réformatrice introduisant l'égalité entre toutes les confessions dans la Tunisie beylicale, jusqu'à la proclamation de la République tunisienne par le Président Habib Bourguiba, en 1957.

Quatre dates-clés ponctuent la période : Le Pacte fondamental du 10 septembre 1857 (Ahd el Aman), supprimant le statut de Dhimmis, statut discriminatoire des Chrétiens et des Juifs, la signature du Traité du Bardo du 12 mai 1881 instaurant le Protectorat français sur la Régence de Tunis, et l'Indépendance de la Tunisie du 20 mars 1956, suivie par la proclamation de la République tunisienne par Habib Bourguiba, le 25 juillet 1957.

Ces dates charnières ont déterminé le plan chronologique de l'étude à travers trois divisions majeures 1857-1881, 1881-1939, 1939-1957, confrontant ainsi l'histoire locale de la communauté juive de Sousse, ancrée en Tunisie depuis plusieurs siècles, à l'histoire nationale et aux événements internationaux que furent les deux guerres mondiales. Les communautés juives de Monastir, Moknine et Mahdia y ont été incluses le plus souvent possible afin de parvenir à une immersion dans l'histoire des Juifs du Sahel tunisien à 150 kilomètres de la capitale, Tunis.

A – PLAN D'ÉTUDE

Notre recherche sur le portrait de la communauté juive de Sousse de 1857 à 1957, de l'orientalité à l'occidentalisation, s'échelonne sur trois parties autour de la thématique du passage de l'Orient à l'Occident :

De 1857 à 1881, la communauté juive de Sousse s'insère dans une Régence tunisienne affaiblie, dirigée par la famille beylicale husseinite, d'origine ottomane.

Dans cette première partie (**1857-1881**), il nous faudra analyser les réactions des Juifs de Sousse, face aux incitations modernes depuis le Pacte fondamental de 1857, jusqu'à l'établissement du Protectorat français, en 1881, dans une Régence de Tunis affaiblie. Il sera utile d'établir un parallèle entre les avancées du groupe juif d'environ 4500 habitants, les progrès réalisés par les Musulmans, avec qui ils avaient cohabité pendant des siècles et les évolutions des populations européennes qu'ils côtoyaient depuis le début du XIX^{ème} siècle.

La communauté juive de Sousse présente la particularité de se composer de deux entités différentes, la communauté juive autochtone des *Twânsa*, que nous appellerons *Swâsâ* pour Sousse, et la minorité juive d'origine ibéro-italienne, les *Grânâ*, renforcée par l'arrivée des Juifs italiens au XIX^{ème} siècle. La communauté juive de Sousse formait avec celles de Monastir, de Mahdia et celles d'autres petits villages environnants, les communautés juives du Sahel. Les *Grânâ* semblent avoir influencé les *Swâsâ* de manière sensible car les deux communautés partageaient les mêmes

institutions, alors qu'à Tunis, *Twânsä* et *Grânä* étaient divisés en deux groupes autonomes. Cette originalité locale pourrait avoir joué un rôle d'émancipation pour la communauté juive des *Swâsä*. Pour vérifier cette hypothèse, nous aurons recours aux archives de la famille *Grânä* des Lumbroso de Mahdia et de Sousse, qui possédait minoteries et huileries dans le Sahel. Cette recherche nous permettra de saisir l'importance du groupe des *Grânä* et d'analyser les influences italiennes sur la communauté juive de Sousse, de 1857 à 1881, avant le Protectorat français.

La situation portuaire de Sousse permettait l'ouverture sur le commerce maritime, l'arrière-pays fournissant les matières premières exportées, essentiellement l'huile d'olive, les céréales et l'alfa, plante de la steppe tunisienne. Les courants d'échange entre Marseille, les ports italiens et tunisiens, Tunis, Sousse et Sfax, s'accrurent au XIX^{ème} siècle, avec la fin de la course. Les nouvelles activités rendirent nécessaire la modernisation des installations du port de Sousse. L'ouverture de la communauté juive de Sousse sur l'occident en a sûrement bénéficié et les familles juives liées au commerce maritime ont peut-être, par ce biais, renforcé leurs liens avec l'Europe.

Dans la deuxième partie de l'étude qui débute avec l'établissement du Protectorat français sur la Tunisie en 1881 et qui s'achève à la veille de la Seconde guerre mondiale en 1939, la communauté juive de Sousse est confrontée comme la population musulmane à une véritable mutation.

Nous procèderons à l'analyse des vecteurs sociaux, économiques, culturels et politiques, qui ont ancré des mutations structurelles, conduisant à l'occidentalisation de la population juive de Sousse, durant cette période.

Dans le milieu soussien où les trois communautés, musulmane, chrétienne et juive, semblaient cohabiter dans un esprit de tolérance, les événements internationaux, Grande Guerre de 1914-1918, crise économique mondiale de 1929, problèmes de l'entre-deux-guerres, vont peut-être accentuer les clivages entre tradition orientale et modernité, et accélérer les évolutions.

La recherche portera aussi sur l'importance des valeurs de liberté et d'égalité héritées de la Révolution Française, et sur le désir d'émancipation de la minorité juive de Sousse.

Les archives de l'Alliance israélite universelle nous ont fourni une abondante documentation sur l'école fondée à Sousse en 1883, ce qui nous permettra de savoir si une crise de valeurs des élites juives locales, a opposé les forces conservatrices aux tenants du modernisme. L'adhésion de la population juive de Sousse au Sionisme, conjointement à la francisation culturelle, juridique, et politique, est une donnée importante à analyser.

Théodore Herzl, (1860-1904), écrivain laïc élevé dans l'esprit des Lumières judéo-autrichiennes, confronté à l'Affaire Dreyfus, à Paris, en 1894, envisagea, dans son livre publié en 1896, « *Der Judenstadt, modernen Lösung der Judenfrage* », (L'État des Juifs, solution moderne à la question juive), la création d'un État juif sur le modèle européen occidental. Proclamant que cet État serait « *neutre, aspirant à la paix et laïc* », il réunit à Bâle, du 29 au 31 août 1897, le premier Congrès sioniste, sur une base nationale et laïque, et affirma que « *le Sionisme aspire à établir en Palestine, pour le peuple juif, un foyer garanti par le droit public* ». Ce nationalisme laïc pouvait-il avoir une incidence sur les Juifs de Sousse et se greffer sur un fonds religieux traditionnel ?

Dans l'entre-deux-guerres, la crise économique mondiale s'accompagne en Europe de graves difficultés sociales. La montée en puissance des dictatures fascistes et la prise du pouvoir par le Chancelier Adolf Hitler en Allemagne, en 1933, appuient l'expansion de théories antisémites virulentes. Ce nouvel antisémitisme européen pourrait avoir déstabilisé, dès 1933, les communautés juives de Tunisie et avoir contribué à l'expansion du Sionisme à Sousse. Il sera nécessaire d'établir et de comprendre les interférences complexes entre le modèle de la francisation et le modèle du Sionisme, pour les Juifs de Sousse.

Les communautés juives du Sahel sont soumises aux profonds bouleversements de la Seconde guerre mondiale et évoluent ensuite dans le cadre des luttes anticoloniales qui aboutissent à l'autonomie interne de la Tunisie en 1954, et à son indépendance en 1956. La proclamation de la République tunisienne en 1957 clôturera l'analyse du portrait de la communauté juive de Sousse.

Originaire de Sousse, j'ai côtoyé de nombreuses personnalités locales et ai été personnellement témoin des changements qui sont intervenus dans la ville de Sousse avec l'Indépendance. Mais la mémoire n'est pas l'histoire et, confrontée aux questionnements identitaires entre Orient et Occident ainsi qu'à mes racines tunisiennes, j'ai essayé de garder toute l'objectivité nécessaire à un travail d'historien.

Dans un monde en guerre, la communauté juive de Sousse va affronter les mesures raciales instaurées par les deux « Statuts des Juifs », suivies par l'occupation de la Tunisie par les troupes italo-allemandes, qui de novembre 1942 à avril-mai 1943, appliquèrent la politique raciale nazie. Les rapports des responsables de la communauté peuvent témoigner des traces laissées sur cette population par les exactions allemandes et par les hommes de Vichy.

La troisième partie de cette étude sera consacrée à la seconde partie du Protectorat, de la Seconde guerre mondiale en 1939 à l'indépendance de la Tunisie en 1956, puis à la proclamation de la République par Habib Bourguiba en 1957.

Au-delà des vicissitudes et des bouleversements dus à la Seconde guerre mondiale, les Juifs de Sousse allaient-ils continuer à opter pour les valeurs de la Révolution française ?

La création de l'État d'Israël en 1948, l'autonomie interne de la Tunisie en 1954, et l'indépendance en 1956 entraînèrent de profonds bouleversements. La décolonisation et le conflit israélo-palestinien affectèrent aussi le visage de la communauté juive de Sousse.

B – PROBLÉMATIQUE

Le questionnement s'articulera autour de la problématique suivante :

Comment la population juive de Sousse, minorité tolérée par l'Islam, a-t-elle pu se départir d'une culture traditionnelle judéo-arabe séculaire, pour adopter une occidentalisation véhiculée par les Italiens dès 1857, puis par les Français de 1881 à 1956 ?

Dans le contexte historique ante colonial, puis colonial, quelles dynamiques et quels processus d'acculturation ont poussé cette communauté juive arabophone, plongée dans l'orientalité en 1857, vers une nouvelle culture tournée vers l'occident ? Cette population a-t-elle subi ces changements ou était-elle déjà fascinée par la modernité européenne et par un désir interne d'émancipation lié à une situation d'inégalité et à un nouvel environnement économique ?

Les influences européennes et plus particulièrement françaises sous le Protectorat, ont peut-être été déterminantes dans cette recherche de modernité.

La communauté juive de Sousse face à de si profondes mutations ne s'est-elle pas fractionnée et pouvait-elle encore parler d'une seule voix en 1957 ?

La recherche de valeurs occidentales et les processus de laïcisation ont peut-être poussé les Juifs de Sousse à se détacher progressivement de leurs ancrages tunisiens séculaires, engendrant une fragilisation identitaire qui facilitera l'exode des membres de ce groupe vers Israël et la France.

L'étude des mutations de la communauté juive de Sousse, de 1857 à 1957 et de son passage de l'orientalité à l'occidentalisation, à travers lignes de continuité et fractures, doit permettre d'élucider les liens de causalité entre son basculement vers l'occident et son départ de Tunisie, après la Crise de Bizerte en 1961.

Il nous faudra rechercher des preuves historiques afin d'établir ou d'infirmer cette thèse.

C – APPROCHE HISTORIOGRAPHIQUE ET METHODOLOGIE

J'ai souhaité éclairer nos lignes de recherche par une approche historiographique de l'histoire des Juifs de Tunisie à l'époque ante coloniale puis coloniale.

Jusqu'en 1889, le judaïsme tunisien, riche d'un passé multiséculaire, n'avait guère retenu l'attention des historiens. Dans son « *Essai sur l'histoire des israélites de Tunisie* », ainsi que les « *Notes bibliographiques sur la littérature juive tunisienne* » publié en 1889 et réédité en 1988, David Cazès, premier directeur de l'Alliance israélite universelle apporte la première et la seule référence sur ce sujet. Pour lui, seule la France fera entrer les Juifs de Tunisie dans la modernité, l'histoire de la Régence restant liée à celle de la France. Pour cela, il s'évertua à montrer l'intérêt que pouvaient représenter pour les enjeux coloniaux de la France, les Israélites de Tunisie s'ils s'intégraient à la culture française.

Des ouvrages généraux consacrés à l'Afrique du Nord, tel celui de Charles-André Jullien, celui de Jean Ganiage, *Les origines du Protectorat français en Tunisie, 1861-1881*, 1968, et *l'Histoire contemporaine du Maghreb de 1830 à nos jours*, Fayard 1994, ou celui de Pierre Soumille, « *Européens de Tunisie et Questions religieuses (1892-1901)* », Aix-en-Provence 1975, abordent ce thème.

André Chouraqui étudie la population juive du Maghreb dans *Marche vers l'occident, les Juifs d'Afrique du Nord*, Paris, publié en 1952, qui sera réédité en 1972 et en 1985, et l'historien Haïm Zeev Hirschberg publie en hébreu, en 1965, *l'Histoire des Juifs en Afrique du Nord*, qui sera traduit en anglais en 1974-1981.

Des pionniers comme Robert Attal dans *Les Juifs d'Afrique du Nord. Bibliographie*, Institut Ben-Zvi, Jérusalem, en 1973 – 248 pages, avec une édition refondue et élargie, en 1993, de 689 pages, ainsi qu'Yitzhak Avrahami ont mis à la disposition des chercheurs d'importantes masses bibliographiques.

Mais c'est finalement Paul Sebag qui fournit un premier développement entièrement consacré à l'« *Histoire des Juifs de Tunisie, des origines à nos jours* (1991) » réédité en 2000, où il « embrasse l'histoire des Juifs de Tunisie, en la remplaçant, par étapes dans l'histoire du pays, dans ses divers aspects démographiques, économiques, sociaux, culturels et religieux », démarche que j'ai essayé d'appliquer à notre recherche sur Sousse.

Les historiens français, tunisiens ou israéliens contribuent à revisiter l'écriture de l'histoire de ces communautés, dans une nouvelle approche post coloniale, en retrouvant l'identité juive précoloniale et coloniale dans son évolution historique propre. Citons par exemple pour les Français

Lucette Valensi et Udovitch Avram, qui ont étudié les communautés de Djerba dans « *Juifs en Terre d'Islam. Les communautés de Djerba* », paru en 1984. Jacques Taïeb cerne les réalités sociales dans « *Être juif au Maghreb à la veille de la colonisation* », paru en 1994, ou dans « *Sociétés juives du Maghreb moderne (1500-1900), un monde en mouvement* », paru en 2000.

Après l'Indépendance de la Tunisie en 1956, un temps s'est écoulé avant que l'Université de Tunis, Faculté des lettres de Manouba, avec Habib Kazdaghli, Abdelhamid Larguèche, ou Abdelkrim Allagui, n'étudie cette histoire à la lumière des minorités historiques locales, face à la majorité musulmane, l'histoire des juifs de Tunisie devenant partie intégrante de l'histoire de la Tunisie plurielle. Dès les années 1990, ces historiens entament des recherches historiques dans le cadre d'un laboratoire appelé *Histoire et mémoire communautaire*. On pourrait citer les travaux de Abdelhamid Larguèche, qui publie sa Thèse de Doctorat d'état en 1996-1997, sur « *Pauvres, marginaux et minoritaires à Tunis à l'époque précoloniale* », ou Abdelkrim Allagui qui aborde « *La minorité juive, de Tunis de l'établissement du Protectorat à 1948* ».

De nombreux travaux sont en cours en France, en Tunisie et en Israël, aux États-unis sur l'histoire des Juifs de Tunisie.

Les chercheurs israéliens ont fait aussi de l'histoire des Juifs de Tunisie un sujet d'étude par rapport à l'intégration en Israël des communautés issues des pays du Maghreb. On citera :

Michel Abitbol, dans « *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy* », paru en 1983, insiste sur la fin de la Seconde Guerre mondiale et la dissolution progressive de la communauté juive, dans le contexte de la décolonisation et de l'évolution du conflit israélo-arabe. Yaron Tsur a étudié « *La France et les Juifs de Tunisie (1873-1888)* », dans sa thèse de Doctorat, parue à Jérusalem, en 1988. Joseph Chetrit s'est penché sur la vie de Chalom Flach, Grand-rabbin de Sousse et maskil lié à « La Haskala hébraïque dans le monde sépharade », dans l'ouvrage de Shmuel Trigano (éd), « *Le Monde Sépharade* », Paris, 2006, pages 745-809. On pourrait citer aussi les travaux de Haïm Saadoun de l'Université libre de Tel-Aviv, et ceux de Michael Laskier sur « *L'Alliance Israélite Universelle et les conditions sociales des Communautés juives du bassin méditerranéen (1860-1914)* ».

Plus de cinquante ans après les indépendances, l'historiographie s'intéresse aujourd'hui à l'histoire comparée des Juifs du Maghreb, intégrée à l'histoire des sociétés plurielles d'Afrique du Nord, et à la cohabitation de communautés juives dans le monde musulman d'hier.

Signalons à ce sujet le dernier Colloque de novembre 2008 organisé par la Société d'Histoire des Juifs de Tunisie dirigée par Claude Nataf, qui a porté sur « *Les Juifs du Maghreb de l'époque coloniale à nos jours, histoire, mémoires et écriture du passé* ». Constituée en 1997, cette société, essaie de coordonner, au sein de colloques, les travaux des différents historiens et de décloisonner la recherche par l'échange entre historiens européens, maghrébins, israéliens et américains.

Le premier colloque, organisé du 25 au 27 février 1998, par l'Université de Tunis I et la Société d'Histoire des Juifs de Tunisie (Paris), s'est tenu à la Faculté de la Manouba. Les Actes paraissent en 1999, sous le titre « *Histoire communautaire, Histoire plurielle* ».

Il fut suivi successivement de quatre colloques en Sorbonne, en mars 1999 sur « Les relations judéo-musulmanes en Tunisie », en avril 2003 sur « Juifs et Musulmans entre Orient et Occident, histoires et historiographies revisitées (XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles) », en avril 2005 sur « l'AIU en Tunisie (1860-1967) », et enfin en novembre 2008 sur « Les Juifs du Maghreb de l'époque coloniale à nos jours : histoire, mémoire et écritures du passé. »

Les études historiques générales sur les Juifs de Tunisie sont assez nombreuses de même que les articles parus dans des revues, mais les études spécifiques sur Sousse et le Sahel sont rares.

Les analyses linguistiques comme celles de David Cohen qui a étudié *Le parler arabe des Juifs de Tunis*, Vol.1, Paris-La Haye, 1964, Vol II, 1975, et de Lucienne Saada, qui s'est attachée au *parler arabe des Juifs de Sousse, Condition humaine et terminologie des gestes*, paru en 1969 ont été des outils précieux dans cette recherche.

Pourquoi avoir choisi la communauté juive de Sousse et l'étude monographique ? Qu'apporte-t-elle de neuf dans le champ de l'historiographie ?

Le choix de Sousse s'explique par le fait que, ville provinciale éloignée de Tunis, elle a connu un développement indépendant du pouvoir central et a rayonné par son rôle de capitale régionale, siège du Caïdat et plus tard du Contrôle civil en 1886, tout en restant très liée aux apports de la capitale.

L'intérêt du choix de Sousse réside aussi dans son dynamisme commercial et son ouverture.

Premier centre d'exportation d'huile d'olive et de céréales de Tunisie, Sousse est une ville portuaire ouverte qui a développé avec la méditerranée orientale et occidentale des échanges économiques. Les Juifs du littoral, par leur dynamisme marchand, aussi bien ceux de Sousse, de Mahdia, de Monastir ou de Sfax sont différents des Juifs dits de l'intérieur auxquels ils ont été englobés jusqu'ici. Ouverts au négoce méditerranéen, ils ont contribué dès le XIX^{ème} siècle, aux activités essentielles du port de Sousse, ce que j'ai pu mettre en évidence grâce à des archives non encore exploitées.

La ville de Sousse, ouverte aux influences européennes, a constitué un sujet d'étude intéressant pour les relations entre orient et occident car elle a vu s'accroître l'installation d'immigrants maltais, italiens puis français, dès le milieu du XIX^{ème} siècle.

Dans cette étude monographique, j'ai voulu mettre en évidence les caractères spécifiques de la communauté juive de Sousse face à la réception de la modernité de 1857 à 1957, avec une recherche de documents qui constitueraient un apport historiographique nouveau.

Paul Sebag à qui j'avais confié ce projet de recherche m'y avait vivement encouragée, en précisant combien il serait utile d'apporter à l'histoire générale des Juifs de Tunisie, l'éclairage de la micro histoire locale, démarche que j'ai essayé d'appliquer.

La monographie consacrée à la Communauté juive de Sousse s'inscrit dans la perspective historiographique d'une histoire des communautés juives du Maghreb, dans leur cheminement propre, à la fois comme entité autonome dans la Régence de Tunis, comme minorité happée par la modernité dans le contexte colonial, mais surtout comme lien dynamique entre orient et occident, dans le cadre d'une histoire des communautés juives du Maghreb.

Les Juifs vivaient sous le statut de protection, ou *Dhimma*, tolérance accordée en pays d'Islam, aux gens du livre (*Ahl el-Kitâb*), Juifs et Chrétiens, ou *Dhimmis* qui devaient payer, l'impôt de capitation ou *djezya*. La communauté juive de Sousse y était encore soumise jusqu'en 1857, date à laquelle fut promulgué le Pacte fondamental. L'environnement oriental et les mutations de la communauté juive de Sousse seront donc analysés à partir de 1857, puis tout au long du Protectorat français jusqu'à l'indépendance en 1956 et à l'instauration de la République tunisienne en 1957.

Pour réunir les différents outils d'analyse permettant de brosser le portrait de la communauté juive de Sousse, j'ai recueilli systématiquement documents d'archives, articles de presse, ressources Internet et ressources iconographiques, à Tunis, à Sousse, à Paris, à Nantes, ainsi qu'à Jérusalem et à *Tel-Aviv*. Seule la confrontation rationnelle des sources pouvait permettre de se rapprocher de la vérité historique.

Les témoignages oraux et écrits de responsables communautaires ont été soumis à des recoupements pour en mesurer la teneur et la validité, particulièrement pour la période 1939-1957.

Des difficultés sont apparues, liées aux mémoires refoulées ou sélectives, et à la disparition progressive des acteurs directs de la coexistence à Sousse entre musulmans, chrétiens et juifs, dont tous gardent une nostalgie.

Des parallèles avec les autres communautés de Tunisie, comme Sfax, ville proche et rivale économique, auraient pu être établis de manière systématique. J'ai plutôt essayé de faire des comparaisons ponctuelles sans entrer dans le détail, quand l'étude d'autres pans d'archives locales était possible.

J'ai ainsi constitué un vaste corpus sur Sousse et le Sahel couvrant un siècle d'histoire juive locale, à partir de nombreuses sources de documentation dans les archives tunisiennes, françaises, et israéliennes.

Les archives nationales tunisiennes m'ont apporté les sources premières sur la vie de cette communauté et les aspects officiels des relations entre la Régence et le Protectorat français, textes officiels beylicaux et textes de la Résidence générale, décrets, pétitions, nominations, et plus tard élections du conseil de la communauté juive de Sousse. L'utilisation de sources en arabe, en hébreu rabbinique ancien, et en judéo-arabe a nécessité le recours à des traductions.

Les registres paroissiaux de l'église Saint Félix de Sousse que j'avais dépouillés pour mon diplôme d'études supérieures dirigé par Jean Ganiage, sur « *les Européens à Sousse de 1881 à 1939* », ont pu être utilisés.

Les archives du Ministère des Affaires étrangères à Nantes et les archives diplomatiques du Quai d'Orsay à Paris, consultées sur microfilms, m'ont donné accès aux dossiers du Contrôle civil de Sousse, établi par la France autour de 1886, concernant les affaires juives.

Les archives de la bibliothèque de l'Alliance israélite universelle à Paris ont été une source d'informations abondante, sur l'école de l'Alliance israélite universelle créée à Sousse en 1883, les rapports des professeurs de l'école de l'Alliance israélite universelle de Sousse au Comité central de l'Alliance à Paris y sont conservés sur microfilms.

Le fonds Lumbroso-Boccaro, ensemble de documents sur la famille Lumbroso de Mahdia, m'a permis d'aborder les échanges au sein des communautés juives du Sahel, à travers la correspondance et particulièrement les testaments de ces chefs d'industrie livournais dès le milieu du XIX^{ème} siècle.

J'ai pu mettre en valeur les revendications d'émancipation à Tunis et à Sousse, grâce à la presse, journal *la Justice, organe des revendications des israélites tunisiens*, de Mardochée Smaja, luttant pour l'extension de la juridiction française et des pouvoirs et devoirs de la France en Tunisie (Parution de 1907 à 1914 puis de 1923 à 1937), presse tunisienne en français, et presse en judéo-arabe (collections de journaux tunisiens et français consultés aux archives nationales de Tunisie, journal *El Nedjma* paru à Sousse), et Archives Nationales Tunisiennes.

Les archives centrales sionistes de Jérusalem (Central Zionist Archives), m'ont apporté des éléments fondamentaux pour la compréhension du mouvement parallèle d'émancipation à savoir le Sionisme, avec les départs pour Israël en 1952-1954. J'y ai retrouvé la lettre qu'Abraham Uzan, rabbin de Sousse, écrivit à Théodore Herzl en 1901 et qu'il déposa lui-même à l'âge de cent ans aux archives de Jérusalem.

Les correspondances entre le Keren Hayessod et les dirigeants sionistes de Sousse, (le bâtonnier Sauveur Baranès en était en 1929 le trésorier honoraire à Sousse, et recevait de Jérusalem tous les certificats de souscriptions des Juifs de Sousse), les journaux en français sur le Sionisme, (article de Félix Bijaoui sur les compatibilités certaines entre Sionisme et marxisme), m'ont permis d'aborder le problème du Sionisme à Sousse.

L'occupation allemande à Sousse pendant la Seconde Guerre mondiale a été étudiée grâce aux archives du Mémorial de la Shoah à Paris, où sont conservés le rapport Binhas et annexes, ainsi que les rapports de Mathieu Ganem et de Sauveur Baranès.

Des témoignages directs sur l'occupation allemande à Sousse et dans la région du Sahel, m'ont été transmis, comme celui du professeur Albert Moatti, datée du 8 décembre 2002 et celui de Victor Marouani, tous deux décédés depuis, et ceux d'autres témoins comme Léon Bessis, et Benjamin Ichay.

J'ai aussi puisé dans les archives iconographiques privées de familles de la communauté israélite de Sousse. Les stèles du cimetière juif de Sousse et les synagogues m'ont permis de tenir compte du patrimoine culturel laissé in situ par cette communauté, après son départ en 1961-1964, et qui souvent à l'abandon nécessite des réfections.

Les annexes de cette thèse constituées de documents, lettres, pétitions, photographies, ont entraîné un important travail de mise en forme et l'accès en sera ouvert à d'autres chercheurs qui s'y intéresseraient.

D – DÉNOMINATIONS UTILISÉES ET THÈMES D'ÉTUDE

Précisons les différentes dénominations qui caractérisent ce groupe, en particulier les termes de communauté juive, Juifs, et Israélites, ainsi que ceux d'orientalité, d'occidentalisation et d'acculturation.

Peut-on employer indifféremment, d'un bout à l'autre de la période 1857-1957, les désignations Juifs et Israélites ? Nous avons cherché dans les textes religieux privés et publics et dans les textes administratifs officiels du XX^{ème} siècle, l'utilisation des différents noms donnés à ce groupe.

Le terme de *communauté juive* est employé très tôt dans les textes par les Juifs eux-mêmes car ils désignent ainsi leur groupe confessionnel. Dans son adresse à Théodore Herzl, en 1901, le rabbin Abraham Uzan de Sousse employait le terme de communauté pour l'ensemble des Juifs de Sousse et évoquait la pauvreté dans laquelle celle-ci se trouvait. Cette appellation prend ensuite un sens beaucoup plus laïc, recouvrant une appartenance à une ethnie.

Le terme d'*israélite* désigne étymologiquement un descendant du peuple d'Israël, formé par les douze fils de Jacob, dont l'histoire, décrite dans la Bible, commence à la sortie d'Égypte avec Moïse. Après le règne du roi Salomon, le terme israélite (du royaume d'Israël) s'opposera à celui de judéen, de l'hébreu Yehoudi, d'où viendra le mot « juif » habitant du royaume de Judée, l'un des deux royaumes issus du Royaume d'Israël, après sa scission, en 931 avant Jésus-Christ.

Après la dispersion ou Diaspora, le terme *juif* désignera une personne appartenant à la communauté du « *peuple juif* », ainsi que son appartenance religieuse à ce groupe. La population tunisienne musulmane désignait du terme arabe, « *El Yhoud* », le groupe que formaient les Juifs en Tunisie. Dans les périodes de confrontation, le terme *juif* prenait une connotation péjorative.

Nous emploierons le terme *Israélites* avec la création de l'école de garçons de l'Alliance israélite universelle en 1878 à Tunis. Ce vocable a été ensuite utilisé comme dénomination administrative sous le Protectorat français, en particulier dans les annuaires statistiques. David Cazès l'emploiera en 1889 dans le titre de son ouvrage : « *Essai sur l'histoire des Israélites de Tunisie depuis les temps reculés jusqu'à l'établissement du Protectorat de la France en Tunisie* »¹. En Europe, en effet, l'Alliance israélite universelle, créée en 1860 par un groupe de six personnalités juives, Netter, Narcisse Leven, Jules Carvallo, Eugène Manuel, Aristide Astruc, et Isidore Cahen, avec le concours d'Adolphe Crémieux qui en prendra plus tard la présidence, s'était donné pour but d'améliorer la condition juive par une réforme de l'enseignement, par la maîtrise de la langue française et par la formation des rabbins. Ces idées seront le fondement de la nouvelle définition de l'Israélite Français et c'est précisément cette notion d'Israélitisme², que Philippe Landau a définie³ « *comme la synthèse, chez les Juifs français entre foi républicaine et éventuellement foi religieuse en tout cas judaïsme* », notion que nous retrouverons en Tunisie quelques années plus tard, appliquée aux Israélites tunisiens. La sociologue Chantal Bordes-Benayoun⁴, considère que « *le modèle israélite, est une exception culturelle et politique liée au modèle d'intégration à la française* ». La dénomination initiale désignera comme Swâsä, les Juifs autochtones, et comme Grânä, les Juifs d'origine ibérique, que leur exode avait conduit, après leur expulsion en 1492, de l'Espagne, au Portugal, puis à Livourne, et de là en Tunisie, au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Les Juifs Italiens viendront s'y adjoindre au XIX^{ème} siècle.

Le terme d'*orientalité*, employé pour cette communauté en 1857 a été préféré à celui d'orientalisme. C'est un néologisme qui nous a semblé pouvoir montrer l'influence dynamique exercée par l'orient sur le monde juif tunisien, dans tous les champs de la vie publique ou privée, sur des siècles de coexistence judéo-musulmane. Ce terme correspond à une acculturation historique des Juifs aux communautés musulmanes de Tunisie alors que l'orientalisme nous semblerait plutôt définir une situation statique.

¹ David CAZÈS, *Essai sur l'histoire des Israélites de Tunisie depuis les temps reculés jusqu'à l'établissement du Protectorat de la France en Tunisie*, Paris, 1889, réédité le 10-12-1988 par l'Association des Juifs de Tunisie Keter Torah, Editions Jasyber, Marseille, 211 pages

² Israélites et Israélitisme : espaces sociaux et courants d'idées, du XIX^{ème} siècle à nos jours, Colloque international du 13 novembre 2003 au 15 novembre 2003, Toulouse-Le Mirail

³ Philippe-E. LANDAU, *Les Juifs de France et la Grande Guerre. – Un patriotisme républicain 1914-1941*, CNRS éditions 1999, 293 pages

⁴ Dominique Schnapper, Chantal Bordes-Benayoun, Freddy Raphaël, *La condition juive dans la France d'aujourd'hui*, Collection Lien social, 2009, 152 pages

L'acculturation est définie par les sociologues comme « l'ensemble des phénomènes qui résultent du contact direct entre des groupes différents, ce qui entraîne des changements dans la configuration culturelle initiale de l'un ou des deux groupes »⁵.

Sans avoir connu le statut colonial de l'Algérie, la Tunisie, de 1881 à 1956, dût se soumettre sous le Protectorat français, à des dépendances multiples, politiques, économiques, culturelles, et administratives, mais elle gardait un souverain, le Bey, et un gouvernement tunisien, sans prérogatives internationales. Le colonialisme français se disait au XIX^{ème} siècle, porteur d'un message civilisateur et universel, selon les termes de Jules Ferry. Celui-ci n'affirmait-il pas, dans son Discours à la Chambre des Députés, en 1885, « *qu'il y a un devoir pour les nations, celui de les civiliser* » ?

La France, puissance coloniale, se donna pour mission d'introduire en Tunisie la langue, la culture et les mœurs françaises.

L'occidentalisation au sens strict est un phénomène qui entraîne la modification des mœurs, des coutumes, des modèles culturels sous l'influence du monde occidental. Cependant, ce terme va prendre les colorations de l'historiographie, recouvrant à la fois l'italianisation avant 1881 et la francisation avec le Protectorat français. Cette notion évolue ensuite dans le contexte de la décolonisation, s'ouvrant à des modèles plus universels de modernité.

Ainsi, l'étude de l'occidentalisation des Juifs de Sousse sera consacrée à l'évolution de cette communauté happée par une seconde acculturation de l'orient vers l'occident.

Ces mutations ainsi que leur rythme lié au contexte historique constitueront le thème central de la recherche sur la communauté juive de Sousse de 1857 à 1957, dans ses aspects identitaires.

⁵ ETIENNE Jean, Dictionnaire de sociologie, Paris, Hatier, 1997, article « acculturation », p. 7

PREMIERE PARTIE :

1857-1881

**ORIENTALITE ET PREMICES
DE L'OCCIDENTALISATION
DE LA COMMUNAUTE JUIVE DE SOUSSE
10 SEPTEMBRE 1857-12 MAI 1881**

CHAPITRE I

PRESENTATION DE SOUSSE ET DE LA REGION DU SAHEL

A – PRÉSENTATION DE SOUSSE, TEXTE D'ARCHIVES DE VICTOR GUERIN LE CADRE GEOGRAPHIQUE ECONOMIQUE ET SOCIAL EN 1860

Pour situer la ville de Sousse, antique Hadrumetum, les populations qui y résident en 1860, et leurs activités principales, nous disposons d'un document historique, la description minutieuse du voyageur Victor Guérin⁶, venu le 7 février 1860 à « Sousa », pour visiter les établissements catholiques de Sousse, en compagnie de trois dignitaires catholiques, le Prince d'Aremberg, le Baron de Verrieaux, et Léopold van Gaver.

Victor Guérin écrit :

« Nous nous dirigeons vers la paroisse franque. M. le vice-consul Espina a l'obligeance de nous y accompagner.

« Sousa » s'élève en pente sur le bord de la mer. Elle est environnée d'une enceinte crénelée ayant la forme d'un parallélogramme un peu irrégulier, dont le pourtour peut être évalué à 3 kilomètres. Le mur qui enferme la ville est flanqué de distance en distance par des tours carrées, à demi engagées dans l'enceinte...

Trois portes donnent entrée dans l'enceinte, ce sont : Bab-el-Gharbi (porte de l'occident), vers le milieu de la branche occidentale de la muraille ; Bab-el-Bahr (porte de la mer), au nord-ouest...La troisième porte, Bab-el-Djedid (la porte neuve), avoisine Kasr-el-Bahr (le château de la mer) ; elle est ornée de pierres alternativement rouges et jaunes tirées des carrières de Zembra...

Dans l'intérieur de la ville, la partie haute est presque exclusivement réservée aux musulmans ; dans la partie basse habitent à la fois les Musulmans, les Juifs et les Chrétiens. La population totale se monte au plus à 7.600 habitants, dont 6.000 musulmans, 1.000 juifs et 600 chrétiens ; parmi ces chrétiens on compte 60 Français ; les autres sont Italiens ou Maltais.

Le commerce principal consiste en huiles non raffinées que l'on exporte en Europe pour le savon ; il est presque entièrement concentré entre les mains des Chrétiens et des Juifs. Plusieurs Européens se sont fait construire de grands magasins voûtés renfermant de profondes et nombreuses citernes capables de contenir une énorme quantité d'huile. L'exportation de ce produit atteint environ par an six millions de francs. De véritables forêts d'oliviers avoisinent en effet la ville... »

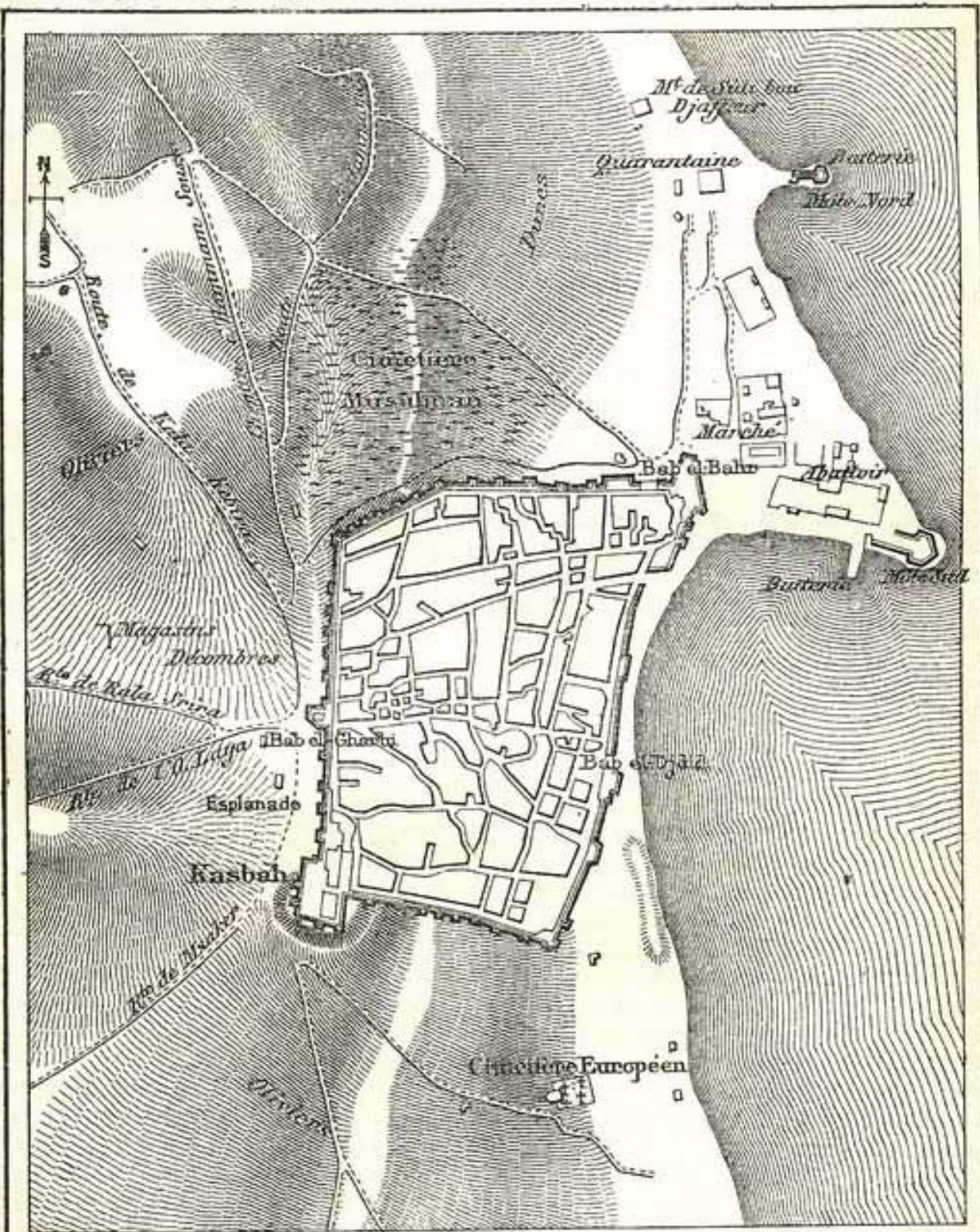
Ce texte de Victor Guérin donne une vision très précise de l'architecture urbaine de ce port fortifié. L'auteur montre que la ville de Sousse en 1860 permettait la cohabitation, dans la partie

⁶ « http://encyclopedie-afn.org/index.php/Etat_AVANT_Sousse-Ville », Texte de Victor Guérin, Sousse en 1860.

basse de la Médina, des Musulmans, des Juifs et des Chrétiens, qui partagent les mêmes activités économiques, comme la commercialisation des huiles d'olive.

Le plan du port de Sousse en 1883 montre une cité flanquée de remparts, en contrebas de collines. Le port antique se situant entre les deux môles a été ensablé mais le port moderne profond et bien abrité assure à la ville, située à 150 kilomètres de la capitale Tunis, un statut de capitale méditerranéenne du Sahel, avec les villes de Monastir, Moknine, Mahdia et les villages environnants. Le plan de la ville évolue sous le Protectorat Français avec la naissance d'une ville européenne qui se développe le long du port et de la plage.⁷

⁷ ANNEXES IV, Plan réduit de la ville de Sousse en 1898, Archives Nationales Tunisiennes, Fig. 57 p. 101.



L. Thuillier Del.

Echelle: 0 100 200 300 400 500 Mètres

D'après la brigade
topographique du
Ministère de la Guerre

PLAN DU PORT DE SOUSSE EN 1883

B – LES COMMUNAUTÉS JUIVES EN TUNISIE ET LEUR RÉPARTITION EN 1857

1 – Carte de la répartition des communautés juives de Tunisie en 1953 établie d'après Charles André Julien et Paul Sebag



2 – L'importance numérique des communautés juives de Tunisie de 1857 à 1957

Nous avons établi une carte de la répartition des communautés juives de Tunisie en conjuguant des éléments cartographiques empruntés à Charles-André Jullien et à Paul Sebag⁸.

Avant de passer à l'étude de la communauté juive de Sousse de 1857 à 1957, il nous faut en effet, mesurer l'importance numérique des communautés juives qui vivaient en Tunisie depuis plusieurs siècles. Les communautés juives étaient présentes, en 1953, sur tout le territoire continental de la Tunisie ainsi que sur l'île de Djerba. Le long des côtes, elles se concentraient dans les trois ports de Tunis-La Goulette, Sousse-Monastir-Mahdia, et Sfax en groupes de plus de 5000 personnes.

Dans l'arrière-pays, elles étaient disséminées en petites communautés autonomes, comme El Hamma qui comptait 453 Juifs ou Mateur qui en accueillait 400.

En 1921, les Juifs tunisiens ou Twânsä représentaient 47 711 personnes, soit 2,3 % de la population tunisienne totale évaluée à 2 093 939 habitants.

En 1953, la population juive tunisienne, après avoir connu un pic en 1946, avec 70 971 personnes, a connu un déclin lié aux départs pour Israël, et a atteint le chiffre de 57 792, sans compter les Juifs français et italiens. La population tunisienne totale qui avait presque doublé, en 32 ans, entre 1921 et 1953, comptait 3 783 169 habitants, la population juive de Tunisie n'en représentant plus que 1,5 %.

L'importance numérique des Juifs de Tunisie montre une croissance de 1921 à 1946 puis un déclin à partir de 1953.

3 – L'importance numérique de la communauté juive de Sousse de 1857 à 1957

En 1857, la population juive de Sousse formait un groupe d'environ 1 000 à 1 600 Juifs *Swâsä* ou autochtones, selon les témoignages historiques de voyageurs européens⁹. En 1909, elle en comptait 2 681 selon Eugène Vassel¹⁰. En 1911, dans le recensement du Contrôle civil, la population israélite de Sousse s'établissait à 4 516 habitants auxquels s'ajoutaient environ 500 Juifs originaires de Toscane, particulièrement de Livourne, (Leghorn), appelés *Grânä*, soit environ 5 000 personnes.

Les petites communautés juives du Sahel¹¹ comptabilisées dans les contrôles civils de Mahdia, Monastir, Moknine, ou d'autres villages comme M'saken, portaient le total à 6 029 Israélites *Swâsä*, soit 2,09 % de la population totale du Sahel, en 1911.

En 1936, les Juifs représentaient 4 990 habitants à Sousse. Dans l'ensemble du Sahel, le groupe juif appelé « les Israélites » représentait, 6 939 Israélites, soit 6 159 Juifs autochtones ou *Swâsä* et environ 780 Juifs *Grânä*.

Le 4 juin 1953, l'enquête menée par le Contrôle civil auprès de la population israélite de Sousse, Tunisiens et Européens compris, donnait un total décroissant de 4 415 Israélites.

La population juive de Sousse a donc connu une forte progression entre 1857 et 1911, puis ses effectifs se sont stabilisés en 1911 ; son déclin, lié aux départs pour Israël dès 1949, n'apparaît qu'à la fin de la période étudiée.

⁸ SEBAG Paul, Histoire des Juifs de Tunisie des origines à nos jours, Paris, l'Harmattan, Coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes », 1991, 331 pp. carte des villes de Tunisie à population juive en 1946.

⁹ SEBAG Paul, Histoire des Juifs de Tunisie des origines à nos jours, Paris, l'Harmattan, Coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes », 1991, 331 pp.

¹⁰ VASSEL Eusèbe, « Les Juifs à l'intérieur de la Tunisie », Revue Indigène, 1909.

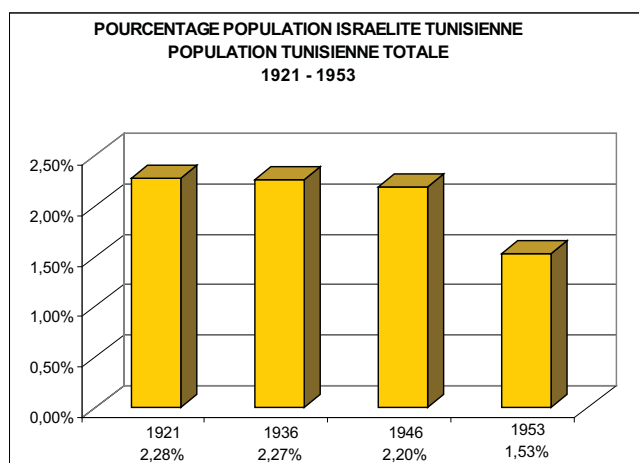
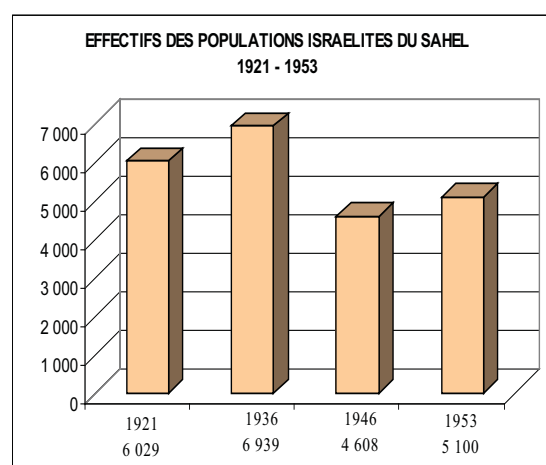
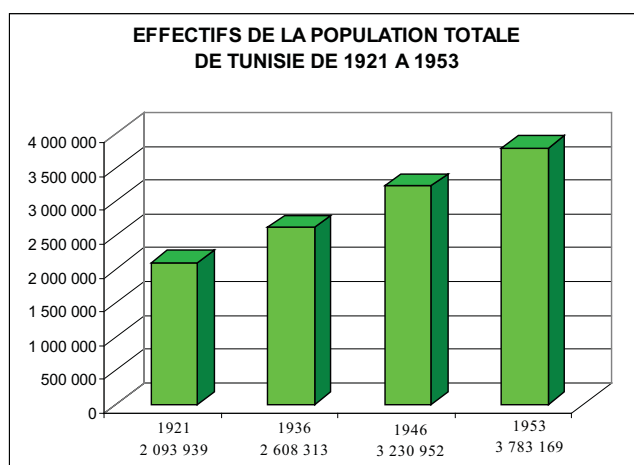
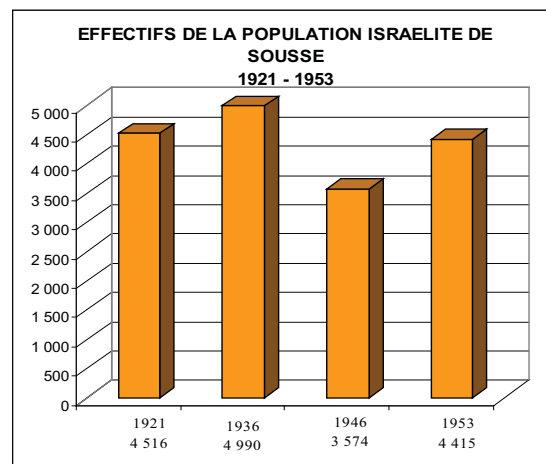
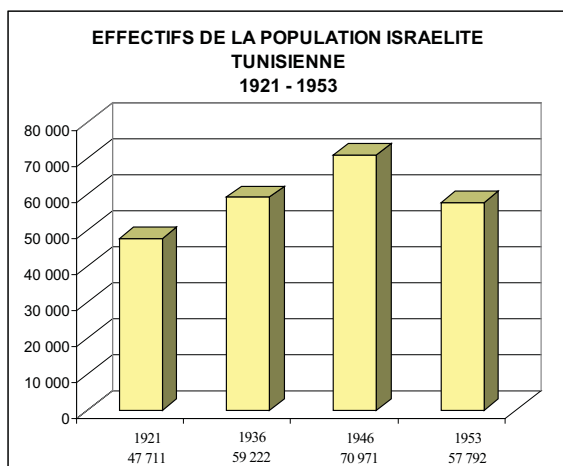
¹¹ ANNEXES IV, Sousse et région du Sahel en 1953, Fig. 58 p. 102

Dans un environnement démographique variable, à la fois dans sa composition et dans ses effectifs, en liaison avec les évolutions politiques et sociales qui marquent l'histoire de la Tunisie durant la période de référence, 1857-1957, la relative stabilité numérique de la population juive après 1911 favorisera l'étude scientifique de ce groupe minoritaire. Les graphiques montrent les évolutions comparées des populations juive et tunisienne, de 1921 à 1953.

4 – Tableaux et graphiques, évolution comparée des populations juive et tunisienne ¹² (1921-1953)

ANNEES	POP.TUNISIENNE TOTALE	POP ISRAELITE TUNISIENNE	POP.ISRAELITE EN % par rapport à la pop. tunisienne totale	COMMUNAUTE JUIVE DE SOUSSE	COMMUNAUTES JUIVES DU SAHEL (SOUSSE COMPRISE)
1921	2.093.939	47.711	2,3%	4.516	6.029
1936	2.608.313	59.222	2,3%	4.990	6.939
1946	3.230.952	70.971	2,2%	3.574	4.608
1953	3.783.169	57.792	1,5%	4.415	5.100

¹² Sources : Robert ATTAL et Claude SITBON, Regards sur les Juifs de Tunisie
Ed. Albin Michel 2000 avec insertion de chiffres de la population de Sousse et du Sahel



GRAPHIQUES DES EVOLUTIONS COMPARÉES
DES POPULATIONS JUIVE ET TUNISIENNE TOTALES (1921-1953)

CHAPITRE II

LA COMMUNAUTÉ JUIVE DE SOUSSE EN 1857 L'ORIENTALITE DES SWÂSÄ LA COMPOSANTE OCCIDENTALE MINORITAIRE DES GRÂNÄ

A – LE PACTE FONDAMENTAL DE 1857 ET LA LOI ORGANIQUE DE 1861

À la veille du Pacte fondamental (Ahd Al Amen), proclamé par le souverain husseinite de Tunis, Mohamed Pacha Bey, le 10 septembre 1857, les relations entre les autorités, la population autochtone tunisienne musulmane et la communauté juive de Sousse, évoluaient dans un contexte traditionnel marqué par l'orientalité. En effet, trois communautés monothéistes se côtoyaient : d'une part les Musulmans, majoritaires, d'autre part, les Juifs et les Chrétiens, groupes minoritaires soumis au statut de la Dhimma, protection assortie du paiement d'un impôt personnel de capitation, la djeziah. Or, à partir de 1857, le vent des réformes ou « Tanzimat » (réorganisation, en turc osmanli) commence à bouleverser le paysage tunisien traditionnel. Quel a été le retentissement de cette modernité d'origine ottomane sur la communauté juive de Sousse de 1857 jusqu'au Protectorat français établi en 1881 ?

1 – La modernité turque, l'Affaire Batou Sfez et les pressions européennes

Le Sultan ottoman, Mahmud II, avait déclaré en 1830 : « Je fais la distinction entre mes sujets, les Musulmans à la mosquée, les Chrétiens à l'église et les Juifs à la synagogue, mais il n'y a pas de différence entre eux dans quelque autre mesure. Mon affection et mon sens de la justice pour tous parmi eux sont forts et ils sont en vérité tous mes enfants. »¹³ Dans la pratique, les communautés non musulmanes reconnues bénéficiaient de la liberté de religion. Dans l'Empire Ottoman, des Juifs travaillaient comme médecins, secrétaires et conseillers pour divers sultans et notables pendant la première moitié du XIX^{ème} siècle. Par les dispositions du « Hatt-i Humayoun » de février 1856, l'égalité fut garantie entre tous les citoyens ottomans sans distinction de religion. Cette ère de réformes dans l'Empire ottoman dura de 1839 à 1876, date à laquelle fut promulguée la Constitution ottomane, suivie de l'élection d'un premier Parlement ottoman, dissous deux ans plus tard par le Sultan Abdhülhamid II, qui ne rétablit la constitution et le parlement qu'après la révolution des Jeunes Turcs en 1908. Cet ambitieux projet fut lancé pour tenter de lutter contre le déclin de l'Empire turc considéré comme « L'homme malade de l'Europe ».

¹³ Kaynar 1954, p. 100, reproduit dans Karal 1982

À la suite de contacts avec l'Europe, les souverains turcs de la dynastie Husseinite au pouvoir à Tunis, avaient, eux aussi, commencé à s'ouvrir aux Lumières, depuis 1705. Aux XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècles, Sousse comptait vingt-trois ulémas (savants) et constituait l'un des principaux pôles de connaissance de la Régence de Tunis. Mais les puissances démocratiques occidentales s'inquiétaient de l'iniquité observée dans les décisions prises, par les tribunaux tunisiens, concernant des sujets juifs. Dès 1856, les consuls de Grande Bretagne et de France firent pression sur le Bey Mohammed pour le pousser à adopter à Tunis les réformes ou Tanzimat décidées dans l'Empire ottoman. Le XIX^{ème} siècle vit apparaître en Tunisie, dès le règne d'Ahmed Bey, une forme de modernité (1837-1855), qui aboutira à une véritable révolution avec le Bey Mohammed (1855-1859).

2 – Le Pacte fondamental de 1857 et la loi Organique de 1861

En 1857, l'Affaire Batou Sfez précipita à Tunis l'adoption des réformes conduisant à une égalité religieuse entre Musulmans, Chrétiens et Juifs. Charretier juif au service du Caïd des Juifs Samama, Samuel Batou Sfez avait renversé, dans son ivresse, un enfant musulman. Il avait alors été accusé par un musulman d'avoir insulté le Prophète Mahomet, et, traduit devant le tribunal de la Sharâa, il avait été jugé coupable, condamné à la peine capitale et sommairement exécuté, le 24 juin 1857, suscitant l'émotion de la communauté juive de Tunis. Des bandes de musulmans armées de bâtons pillèrent les magasins juifs du quartier populaire juif de Tunis, *la Hara*.

Une forte désapprobation du Consul de France, Léon Roches, et du Consul de Grande Bretagne à Tunis, Richard Wood, s'ensuivit.¹⁴ Ils demandaient au Bey l'établissement de tribunaux mixtes qui n'appliqueraient pas la Loi coranique aux Tunisiens non musulmans. La pression militaire succéda aux pressions politiques anglo-françaises. L'escadre française de Méditerranée, sous le commandement du Vice-amiral Tréhouart, se présenta en rade de La Goulette, le 31 août 1857, et menaça le port de Tunis.

Le Bey Mohammed subit les pressions de son entourage, en particulier celle d'Ahmed Ben Dhiyf (1804-1874), et de Mustapha Khaznadar, (1817-1878), mamelouk d'origine grecque, devenu Trésorier (Khaznadar) à la cour du Bey Ahmed, puis Premier Ministre tout-puissant à Tunis, de 1837 à 1873. Le 10 septembre 1857, le souverain Mohamed Pacha Bey proclama « *le Pacte fondamental* » (*Ahd Al Amen*), ensemble de réformes qui reconnaissaient l'égalité devant la Loi, du Musulman et du non Musulman, donnant à tous ses sujets, tant musulmans, juifs que chrétiens, des garanties égales.¹⁵ Onze dispositions assuraient aussi les intérêts et les droits des sujets appartenant à des pays étrangers dans la Régence.

Le 21 avril 1861, son successeur, Mohammed-es-Sadok Bey (1859-1882) adopta la Loi organique. Le 25 février 1862, était institué un code civil et criminel. Cet ensemble institutionnel nouveau tentait d'instaurer en Tunisie une monarchie constitutionnelle.

L'année suivante, l'impôt de Capitation ou *Jezya* payé par les Juifs était supprimé. Le Pacte fondamental mettait fin à la « *Dhimma* », statut, avec ses discriminations et ses vexations. Il constituait une conquête sans précédent dans le statut des communautés juives de Tunisie et de celle de Sousse en particulier. Les Juifs avaient officiellement acquis les mêmes droits et les mêmes devoirs que les Musulmans.

En effet, l'article VIII stipulait : « Tous nos sujets, musulmans ou autres, seront soumis également aux règlements et aux usages en vigueur dans le pays. Aucun d'eux ne jouira à cet égard de privilège sur un autre. »

¹⁴ Correspondance Léon ROCHES du 29 juin 1857, ARCHIVES du ministère des Affaires Étrangères Correspondance politique.

¹⁵ Paul SEBAG, Histoire des Juifs de Tunisie des origines à nos jours, Paris, L'Harmattan, 1991.

Ils étaient désormais assurés de pouvoir vivre en paix, et la liberté religieuse leur était garantie par l'article IV du Pacte fondamental : « *Nos sujets israélites ne subiront aucune contrainte pour changer de religion et ne seront pas empêchés dans l'exercice de leur culte* ». Le Pacte fondamental, chapitre III, leur accordait le droit de posséder des biens immobiliers : « *Tous nos sujets, quelle que soit leur religion, pourront posséder des biens immeubles* ».

Par l'article VI, les nouvelles juridictions pénales devaient faire appel à « des assesseurs israélites quand le Tribunal criminel aurait à se prononcer sur les pénalités encourues par des Israélites ». De plus, la Loi Organique, article 78, leur ouvrait l'accès à la fonction publique : « Tout sujet tunisien qui n'aura pas été condamné à une peine infamante pourra arriver à tous les emplois du Pays, s'il en est capable ».

Ils ne furent plus astreints au port de la calotte noire et furent autorisés à porter la chéchia rouge, le 15 septembre 1858. Mais ils continuèrent de subir, de la part des tribunaux tunisiens, des injustices contre lesquelles ils n'avaient désormais que peu de recours, car ils étaient soumis à la justice locale, excepté pour des affaires de statut personnel, opposant uniquement des Juifs entre eux.

Mais était-ce un mythe ou une réalité ? Malgré la suppression officielle du statut de dhimmis qu'instituaient la Constitution de 1857 et la Loi Organique de 1861, l'égalité absolue entre les sujets du Bey ne put se réaliser dans les relations intercommunautaires entre Arabes, Juifs et Chrétiens. Le Pacte fondamental ne fut pas suivi et la Constitution ne put être appliquée. Les discriminations se poursuivirent dans la vie quotidienne pendant cette première période, de 1857 à 1881, mais des ouvertures légales très importantes et de nouveaux droits de principe ouvraient une période d'espoir pour la communauté juive de Sousse. Les premières mesures égalitaires entraînèrent des réactions négatives locales de la part des Musulmans, dès 1864, avec une insurrection, accompagnée d'émeutes antisémites à Sousse et à Sfax.

3 – Les réactions populaires et l'insurrection de 1864 dans le Sahel

L'historien Jean Ganiage¹⁶ a relaté l'insurrection de 1864, dont les origines sont multiples, et qui a mis en relief le processus de dégradation de l'image des Juifs de Sousse dans la population du Sahel.

L'origine de l'insurrection réside d'abord dans la décision en 1863, du Premier Ministre de Mohammed Es Sadok Bey, Mustapha Khaznadar, d'étendre à tous les sujets tunisiens une réforme de la justice. L'exercice de la justice passait ainsi de l'autorité des Caïds et Cadis locaux à des tribunaux dirigés à Tunis par les Mamelouks, fonctionnaires turcs au service de la dynastie beylicale.

A cette première mesure s'ajouta, en septembre 1863, la décision d'étendre à la ville de Sousse l'impôt de capitation de 1856, appelé Mejba, applicable à tous les sujets du Bey, musulmans, juifs et chrétiens. Le doublement de cette taxation fixée à 72 piastres fut adopté trois mois plus tard. Ces mesures très impopulaires déclenchèrent en 1864, à côté d'autres motifs de mécontentement, une insurrection qui fit rage dans les campagnes, et dans les villes comme Sousse et Sfax. Les insurgés réclamaient l'abrogation de la Constitution et du nouvel impôt et attaquèrent les quartiers juifs de Nabeul, Sfax et Djerba. Les villageois du Sahel se livrèrent aussi à des pillages dans les villes comme Mahdia. Le Bey fit suspendre l'application de la Constitution, mais, devant le désordre grandissant, les Consuls européens en poste dans les principales villes de la Régence demandèrent l'arrivée de navires pour protéger les ressortissants français, anglais, ou italiens y résidant.

¹⁶ GANIAGE Jean, Les origines du Protectorat français en Tunisie, 1861-1881. Paris, Presses Universitaires de France, 1959

4 – Les émeutes antisémites à Sousse

Craignant un débarquement étranger, des Musulmans de Sousse se livrèrent à des émeutes antisémites, agressant les Juifs, qu'ils voulaient contraindre à remettre la calotte noire au lieu de la chéchia rouge portée officiellement depuis 1858. Saccageant les habitations juives tunisiennes ainsi que les maisons européennes, les insurgés, qui rejetaient l'autorité beylicale, prirent la ville de Sousse, le 31 mai 1864. Les Européens durent s'enfuir par bateau et les Puissances européennes firent envoyer leurs escadres dans les ports tunisiens, tout en s'employant auprès des insurgés, par vice-consuls interposés, à rétablir l'ordre et l'allégeance au Bey. Le Général Ahmed Zarrouk eut pour mission de venir à bout de l'insurrection du Sahel soulevé contre la dynastie beylicale. Il réduisit rapidement la révolte et la répression fut très dure d'autant qu'il fut nommé Caïd de Sousse.

5 – Les conséquences et l'image négative des Juifs de Sousse en 1865

Selon les sources citées par Jean Ganiage¹⁷, à savoir une correspondance échangée entre le Chargé des affaires consulaires à Tunis, Charles Beauval et Augustin Espina, agent consulaire à Sousse dès 1857, le Caïd Ahmed Zarrouk « *aurait eu la pensée d'indiquer aux contribuables, des prêteurs [juifs] qui les mettraient en mesure de payer les taxes qui leur sont imposées ...* ».

On accusait souvent les Juifs de pratiquer l'usure auprès des paysans à qui ils faisaient des avances de trésorerie. Jean Ganiage va plus loin en accusant explicitement la communauté juive du Sahel d'être responsable de la ruine des paysans locaux :

« *L'usure juive devait prolonger la ruine du Sahel et faire passer la propriété de nombreuses olivettes aux mains des créanciers. Ainsi, Isaac Younès, son gendre Youssef Lévy, [sujet anglais considéré comme agent des intérêts anglais], que la rumeur publique dénonçait comme les associés du Général Zarrouk, devenaient-ils les principaux propriétaires fonciers de Sousse.* »

Il semblerait que « *la rumeur publique* » soulignée par l'historien, ait été répandue contre les Juifs de Sousse, aussi bien par les milieux européens, qui voyaient en eux des rivaux pour leur commerce, que par les populations locales qui sortaient à peine de l'insurrection.

Les insurgés du Sahel réagissaient d'autant plus que leurs difficultés étaient exacerbées par la répression dirigée contre eux par les autorités beylicales de Tunis, « *rigueur, qui se traduit par les fers et la torture, pour obtenir, des provinces du littoral, des impôts exorbitants de guerre* »¹⁸.

Par ailleurs, la population musulmane, dans une période difficile de doublement d'impôt pour tous, suivie de soulèvement et de répression, eut des difficultés à admettre que les Juifs devenaient sujets du Bey, sans distinction de religion, de par la Loi Organique de 1861.

Le réflexe d'attaque antisémite, fondé sur la rumeur publique, se manifesta alors avec son cortège d'accusations, comme celles qui consistaient à traiter les Juifs d'usuriers, d'accapareurs et de responsables de la ruine des négociants européens et des petits fellahs locaux.

Ces rumeurs ont contribué à ternir l'image des Juifs de Sousse auprès des Musulmans dans la période précédant le Protectorat. Elles ont abouti ponctuellement à des incidents antisémites liés à des accusations abusives d'enrichissement, qui occultaient les conditions précaires et la pauvreté dans lesquelles vivait la majorité des Israélites de la ville.

Nous retrouverons deux épisodes antisémites de cette nature dans la période du Protectorat, l'un en 1898 et l'autre en 1917, avant de passer à partir de 1933 à un antisémitisme européen, à la veille de la Seconde guerre mondiale.

¹⁷ Lettre de BEAUVAL à ESPINA, Tunis, 6 décembre 1864, citée par Jean GANIAGE, Les origines du Protectorat français en Tunisie, 1861-1881. Paris, Presses Universitaires de France, 1959, p. 228-229.

¹⁸ Lettre de BEAUVAL à DROUYN de LHUYS, Tunis, 4 décembre 1864, citée par Jean GANIAGE, Les origines du Protectorat français en Tunisie, 1861-1881. Paris, Presses Universitaires de France, 1959, p. 227.

A la suite des incidents de 1864, de très nombreuses familles juives se réfugièrent à Malte. En témoigne l'histoire du riche Juif de Sousse, nommé Fradji Pinhas, qui s'y exila et y mourut, laissant une fortune estimée alors à un million de francs. Cet héritage fut réparti selon la loi maltaise,¹⁹ et non selon la loi juive, comme l'aurait souhaité le rabbin Yossef Moatti, qui se trouvait aussi à Malte. Les Juifs ne regagnèrent que lentement la ville de Sousse d'autant qu'en 1867, une grave épidémie de choléra éclata en Tunisie et qu'elle fut très sévère dans le Sahel.

Les rabbins de Sousse, Haï Bismuth et Abraham Hadjage, ainsi que le Grand-Rabbin d'origine livournaise, Nathan Borgel (II) qui exerçait les fonctions de juge ou *Hakkâm* à Sousse, demandèrent une aide d'urgence aux Juifs de Livourne qui collectèrent rapidement 17 791 liras distribuées aux Juifs de Sousse²⁰ ; exemple de solidarité entre les deux communautés de la ville, et des liens forts avec Livourne.

En 1857, la communauté juive de Sousse allait être projetée dans la modernité venue d'Orient grâce à un éventail de réformes profondes inspirées de l'Empire Ottoman et officialisées par le Pacte fondamental et la Loi Organique. Les émeutes antisémites relativisèrent l'importance de ces conquêtes égalitaires et constituèrent une atteinte à la croyance dans l'efficacité des réformes beylicales, destinées à améliorer le statut juridique des Juifs tunisiens.

B – PRESENCE DE LA COMMUNAUTE JUIVE A SOUSSE, BREF RAPPEL HISTORIQUE

Examinons l'histoire de la communauté juive de Sousse, son implantation en Tunisie, son ancrage dans le monde arabe au VII^{ème} siècle jusqu'au Pacte Fondamental de 1857, afin de comprendre le substrat oriental initial de ce groupe et d'éclairer ensuite la problématique de son occidentalisation de 1857 à 1957.

1 – L'antique Hadrumète et la présence juive

Des Juifs vivaient-ils à Hadrim, nom phénicien de l'actuelle Sousse, qui apparaît pour la première fois dans le Périple de Solinus ou Solin²¹, écrivain romain de la seconde moitié du III^{ème} siècle après J.-C. ? La cité était, selon lui, une fondation de Tyr et l'historien S.Gsell²² soutient la même thèse, faisant remonter sa fondation au XII^{ème} siècle avant J.C.

Aucun document écrit ne valide l'hypothèse d'une implantation juive pendant la période punique, avant la destruction de Carthage par l'Empire Romain en 146 avant l'ère chrétienne.

Paul Sebag²³ remarque que :

« Bien que l'on ne puisse jamais l'affirmer d'une manière catégorique, elle nous est apparue comme probable.... Sans s'aventurer, on peut conclure que dans les derniers temps de la puissance carthaginoise existaient déjà, ne fût-ce qu'à l'état embryonnaire, quelques unes des communautés juives qui seront attestées dans l'Afrique romaine ».

¹⁹ PINKAS HAKEHILOT, Encyclopaedia of Jewish Communities from their Foundation till after the Holocaust, Libya* Tunisia, Editor Irit Abramski-Bligh (en hébreu), article sur Sousse

²⁰ PINKAS HAKEHILOT, *op. cit.* Sousse

²¹ SOLIN (Caius-Julius), XXVII, 9, cité par SAADA Lucienne, « Introduction à l'étude du parler arabe des Juifs de Sousse. » in Les Cahiers de Tunisie, n° 16, 4^{ème} trimestre 1956, pp. 518-532.

²² S.GSELL, Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, t. 1, pp. 361-370.

²³ SEBAG Paul, Histoire des Juifs de Tunisie des origines à nos jours, Paris, l'Harmattan, Coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes », 1991, 331 p

Troisième cité punique après Carthage et Utique, Hadrim, signifiant, selon M.H. Fantar²⁴ maisons ou quartiers, dut obéir à Carthage, au VI^{ème} siècle avant l'ère chrétienne, participa aux deux Guerres Punique et Hannibal en partit pour Zama, où il sera vaincu par Rome. Prenant position aux côtés de Rome contre Carthage lors de la Troisième Guerre Punique, Hadrim devint, après la destruction de Carthage, en 146 avant J-C, l'un des plus importants comptoirs romains et bénéficia du statut de ville libre, accordé par Rome en récompense de l'engagement de la ville en sa faveur.

Rebaptisée « *Hadrumète* », elle reçut en effet de Rome le titre de « *Civitas libera et immunis* », cité libre et privilégiée, ce qui renforça sa position politique ainsi que son rayonnement économique en Afrique proconsulaire et en Méditerranée, pendant plus de trois siècles et demi.

Des Juifs habitèrent sur le site d'Hadrumète, comme en témoigne la présence au Musée de Sousse, de vestiges archéologiques, lampes romaines ornées de menorah, chandelier à sept branches, et « *des tablettes magiques où le Dieu des Juifs sous divers noms, Iao, Sabaoth, jouait un grand rôle* »²⁵. Ils utilisaient l'hébreu, langue dont l'alphabet est proche de celui de la langue phénicienne, cependant, ils écrivaient en latin ainsi qu'en attestent, d'autres sites archéologiques tunisiens, mosaïques de la synagogue de Naro²⁶, dans le Cap Bon, sites d'Utique et de Neapolis (Nabeul), nécropole juive de la Carthage romaine, ou encore fouilles archéologiques de Kelibia²⁷. Se limitant aux rivages, les Juifs peu nombreux étaient profondément latinisés. L'écrivain chrétien Tertullien, (150 après J-C ?-222 après J-C), dans son ouvrage, « *Adversus Judaeos* »²⁸, redoutait les conversions des païens au Judaïsme et écrivait que les Juifs devenaient les rivaux des Chrétiens. Cet écrivain latin décrit les coutumes des Juifs, les offices célébrés au bord de la mer, et les femmes couvertes d'un voile ainsi que les persécutions des premiers adeptes du Christianisme, apparus à Sousse autour de 132 après J-C. Près de quinze mille tombes chrétiennes entaillent les parois des trois catacombes, souterrains découverts à Sousse.

Dans cette période, Hadrumète connaît par ailleurs des échanges fructueux avec Rome, et elle deviendra, en 297, sous l'Empereur Dioclétien, la capitale de la nouvelle province de Byzacène, (région de l'actuel Sahel tunisien). Quand le christianisme devint religion d'État sous l'Empereur Théodose, les Juifs y furent soumis à des discriminations et à des exclusions.

En 439, les Vandales, originaires de Silésie, se rendirent maîtres de l'Afrique du Nord et ils firent de Carthage et de Tunis le double siège de leur nouvel Empire pendant près d'un siècle (439-534). La ville d'Hadrumète prit alors le nom d'Hunéricopolis, mais fut dévastée en 528 par des tribus berbères du Sud. Convertis au christianisme arien, plus proche du monothéisme juif que le dogme catholique, les Vandales tolérèrent les Juifs.

2 – Le Moyen-Âge, une alternance de périodes brillantes et sombres

Le Moyen-âge fait entrer la communauté juive de Sousse dans une alternance de périodes brillantes et sombres. En 533, l'Empereur byzantin, Justinien, fit débarquer au sud d'Hadrumète un corps expéditionnaire sous le commandement du Général Bélisaire, mettant fin ainsi à la puissance

²⁴ FANTAR M'HAMED, Les Phéniciens en Méditerranée, Edisud, Alif et Toubkal, Tunis 1997

²⁵ TISSOT, Géographie comparée de la province d'Afrique, tome.II, p. 630

²⁶ DARMON Jean-Pierre, « Les mosaïques de la synagogue de Hammam Lif : un réexamen du dossier », dans N° 93-1995 AIMEA : Fifth International Colloquium on Ancient Mosaics held at Bath, England, on September 5-12-1987, tome II, Ann Arbor, Michigan, 1995 (IX^e Supplément au Journal of Roman Archaeology), p. 7-29

²⁷ FANTAR Mounir, « Les mosaïques de Kelibia », Communication présentée par Sonia Fellous au COLLOQUE « Le Patrimoine matériel des Juifs du Maghreb, Miroir d'une diversité culturelle », organisé par l'INALCO, du 13 au 16-12-2008.

²⁸ TERTULLIEN, « *Adversus Judaeos*, » (Contre Les Juifs), I, cité par AZIZA Claude » La communauté juive de Carthage au II^{ème} siècle, d'après Tertullien, in Revue des Études Juives (137), 1978, pp 491-494.

des Vandales. Dès 535, il rebaptisa la ville Justinianopolis, et en fit une place commerciale importante, jusqu'à la conquête arabe au milieu du VII^{ème} siècle.

Les Juifs connurent conversions forcées et persécutions sous la puissance byzantine, dans la province de Byzacène qui était alors une des sept provinces du Diocèse d'Afrique.

Les troupes arabo-musulmanes dirigées par Okba ibn Nefâa assiégèrent Sousse en 665, et conquièrent la ville byzantine qui passa sous la domination arabe en 670. Les conquérants arabes, après la conquête de Kairouan, en firent leur capitale et *Justinianopolis* prit alors le nom de *Soussa*,²⁹ toponyme d'origine berbère signifiant plateau ou colline et répandu au Maghreb.

En 800, le fils d'un officier khorassanien d'Iran, Ibrahim ibn al-Aghlab, reçut du calife Harûn ar Râchid, le titre d'émir de Kairouan et fonda ainsi la dynastie des Aghlabides qui étendit sa puissance jusqu'en Algérie et en Libye et qui régna de 800 à 903.

Au IX^{ème} siècle, sous les Princes Aghlabides dont elle était le siège préféré, Sousse avec ses 12 000 habitants devint un grand port. En 859, les remparts aux murs épais de deux mètres et aux tours de plus trois mètres de largeur entouraient la ville et son port intérieur sur 2400 mètres, et protégeaient la Médina. La porte de la mer, *Bab el Bhar*, faisait communiquer le port avec le bassin de l'arsenal à l'angle Nord-Est de l'enceinte, alors situé à l'intérieur des murailles, la mer arrivant au pied des remparts Est.

C'est du port de Sousse que les bateaux arabes partiront pour envahir la Sicile, le 15 juin 827, sous les ordres du Cadhi de Kairouan, Assad Ibn Furât, avec 10 000 hommes dont 700 cavaliers à bord.

En 909, les Fatimides, renversèrent les Aghlabides, prirent Kairouan et Al-Mahdi ben al-Usayn (873-934), le Chi'ite proclamé Calife décida de faire construire le port de Mahdia qui attira, de 909 à 973, une grande partie du trafic maritime de Sousse.

Que sait-on sur la présence juive dans la ville de Sousse au cours de cette période ?

Les documents de la Genizah du Caire, réservoir de textes hébraïques hors d'usage, témoignent que les marchands juifs de Sousse, en particulier la famille Ibn Awkal, étaient très actifs dans le commerce maritime, à cette époque. Joseph ibn Awkal était médiateur entre les communautés juives du Maghreb et les Académies d'Irak.³⁰

Ainsi, les Juifs jouaient-ils au début du XI^{ème} siècle le rôle d'intermédiaires, exportant de l'occident arabe ou Maghreb vers l'Orient musulman ou Machrek, les Sûssi, étoffes très recherchées³¹ ; ils importaient du lin d'Égypte, échangeaient leurs produits avec l'Espagne musulmane et pratiquaient aussi les métiers de l'artisanat du fer et du bois. Ils s'exprimaient en arabe et en hébreu et écrivaient en araméen. La « *Dhimma* », statut de tolérance religieuse leur était appliquée, avec paiement de la « *Jizya* » ou Capitation. Malgré les discriminations dont les Juifs furent l'objet, il semble qu'ils aient vécu, au Moyen-Âge, dans une relative proximité culturelle avec les Musulmans, en particulier pour les rituels de fêtes.

Kairouan, ville sainte de l'Islam, toute proche de Sousse, abritait une communauté juive qui brilla d'un éclat tout particulier sur les plans religieux et culturel. S.D. Goiten a écrit :

« À aucune époque, la Science juive ne fut plus florissante à Kairouan et dans les autres villes de Tunisie qu'elle ne le fut dans la première moitié du XI^{ème} siècle... Pour aucune autre période nous

²⁹ BAÂZIZ Ameer, Si Soussa m'était contée, 2005, ed. Nova Print, 199 p., p 39.

³⁰ « Un leader juif au XI^{ème} s. en Egypte », édité par Stanley FERBER et Sandro STICCA, in Actes du Centre pour les études concernant la période médiévale et le début de la Renaissance, Université de l'Etat de New-York à Binghamton, vol. 1, Binghamton, N-Y. 1974, pp. 39-50.

³¹ SEBAG Paul, Histoire des Juifs de Tunisie des origines à nos jours, Paris, l'Harmattan, Coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes », 1991, 331 p.

ne connaissons un aussi grand nombre de « Responsa », réponses envoyées de Bagdad en Tunisie ».³²

L'histoire des deux communautés juives, celle de Sousse et celle de Kairouan se croise au cours des périodes brillantes puis sombres qui se succèdent du X^{ème} au XIII^{ème} siècle.

Une période sombre pour les Juifs marquée par l'invasion des tribus Hilaliennes, *les Banû Hillâl*, plonge bientôt le pays dans le désordre au XI^{ème} siècle. En 1057, Kairouan fut mise à sac par les pillards hilaliens. Le port de Mahdia et celui de Sousse, accueillirent les Juifs fuyant Kairouan, en particulier un talmudiste célèbre, le rabbin Nissim Ben Yaacov, auteur du *Sefer Hanechama*, selon les écrits de la Guénizah du Caire³³. D'autres familles juives se réfugièrent à Tunis, à Sfax et à Gabès.

Face aux désordres du pays, les Normands de Sicile arrivèrent à s'emparer, à l'exception de Tunis, de toutes les villes côtières³⁴ comme Sousse, Mahdia, Sfax, qui restèrent sous leur contrôle entre 1134 et 1148. Le prince Almohade Abd-al-Moumen parvint à chasser les Normands, reconquit Tunis et fit passer l'Ifriqiya sous sa domination aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles.

La période la plus sombre de l'histoire des communautés juives du Maghreb s'étend de 1147 à 1269, car la dynastie des Almohades, désirant unir les pays du Maghreb et l'Andalousie musulmane, sous la bannière du monothéisme musulman, obligea les Juifs de Tunis, de Sousse, de Mahdia et jusqu'à ceux de Djerba à choisir entre la « *conversion à l'Islam ou la mort* ». Des persécutions très violentes s'abattirent aussi bien sur les Chrétiens que sur les Juifs.

Pour les princes Almohades, les Juifs n'avaient pas tenu leur promesse de reconnaître l'Islam, comme seule religion monothéiste, avec Mahomet comme prophète, si le Messie qu'ils espéraient n'était pas apparu. Selon Ibn al-Athîr³⁵ : « *Les Juifs et les Chrétiens qui se trouvaient dans la ville, eurent le choix entre l'Islam et la mort. Les uns se firent musulmans, les autres furent exécutés* ». Aux environs de 1159, la communauté de Sousse figure dans les additions à l'élégie en langue hébraïque rédigée par Ibn Ezra (1092-1167), « *La Complainte d'Avraham Ibn Ezra* »³⁶. Le poète y évoque les souffrances des communautés juives d'Afrique du Nord, dont certaines furent anéanties par les Almohades. Certains Juifs, les Anoussim, marranisèrent, pratiquant leur religion en secret après la conversion forcée. La trace des Juifs de Sousse s'efface alors jusqu'en 1236, date à laquelle les Hafssides, vassaux des Almohades, se proclamèrent indépendants.

Les souverains Hafssides, qui régneront sur Tunis jusqu'en 1574, rétabliront le Pacte de tolérance envers les dhimmis, qui gardèrent cependant la shikla, ensemble de lois vestimentaires distinctives, interdisant aux Juifs de porter certaines couleurs et certains tissus réservés aux Musulmans. Au cours de cette période, la communauté juive de Sousse est mentionnée à nouveau et ses membres y exercent librement leurs métiers, gérant leurs affaires avec une relative autonomie.

En 1409, les frères Eli et Samuel Sala, (patronyme juif d'origine italienne selon Jacques Taïeb³⁷), sont mêmes chargés de signer l'accord entre la Tunisie et la Sicile.³⁸ Des marchands

³² SEBAG Paul, p 56.

³³ GOITEN Dov Chlomo, Jewish Education in Muslim Countries, Based on Records from the Cairo Geniza, Jérusalem, 1962.

³⁴ VALENSI Lucette, « Quand le Maghreb devint arabe et musulman », in Les Juifs de Tunisie, images et textes, Biblieurope, p. 18

³⁵ IBN al-ATHÎR, ANNALES du Maghreb et de l'Espagne, traduction E. Fagnan, Alger, 1898, p. 586

³⁶ Cité par PINKAS HAKEHILOT, Encyclopaedia of Jewish Communities from their Foundation till after the Holocaust, Libya* Tunisia, Editor Irit Abramski-Bligh (en hébreu) article sur Sousse

³⁷ TAÏEB Jacques, Juifs du Maghreb, Noms de famille et Société, Cercle de généalogie juive, 2003, p. 136

³⁸ TAÏEB-CARLEN Sarah, Les Juifs d'Afrique du Nord, De Didon à De Gaulle, Préface du Grand-Rabbin de France Joseph Sitruk, Editions Sepia, 2000, p. 50

généralistes s'installèrent à Sousse, transportant les toiles fabriquées, les *Soussi*, et pratiquant la pêche au thon, autre activité importante de la ville.

3 – La période moderne et contemporaine, visage d'une communauté à travers témoignages et récits.

Les Juifs de Sousse étaient alors essentiellement des autochtones, les *Swâsä*. La renaissance de leur communauté est liée à l'immigration de quelques familles juives espagnoles et portugaises comme les Abravanel, ou les Mendès, qui avaient fui l'Inquisition après leur expulsion d'Espagne, en 1492, s'étaient réfugiés au Portugal au XVI^{ème} siècle, et avaient trouvé asile dans les villes côtières de la Méditerranée. En Tunisie, ils utilisèrent la langue espagnole puis ils adoptèrent les coutumes locales³⁹ et la langue arabe, qu'ils parlaient avec un accent étranger. Un apport modernisateur allait se faire sentir dans la population juive locale, dans de nombreux domaines, y compris dans celui des études religieuses.

En 1537, la ville, assiégée par une flotte espagnole envoyée par Charles Quint, sera occupée par l'Espagne pendant 35 ans. En 1574, après la victoire des Janissaires turcs sur les Espagnols qui cherchaient à mettre un terme à la piraterie, ou course, la Tunisie devint province de l'Empire Turc Ottoman.

D'abord dirigé par un Gouverneur Pacha désigné par le Sultan Oman à Istanbul, le pays passa en 1631 sous l'autorité des dynasties beylicales ottomanes, qui devinrent par la suite les dynasties régnautes héréditaires et autonomes en Tunisie.

En 1685, le Maréchal d'Estrées, (Jean II, Comte d'Estrées, 1624-1707), vice-amiral de France, commandant de l'armée navale de Louis XIV, neveu de la Belle Gabrielle d'Estrées, favorite d'Henri IV, conclut un traité tuniso-français, en rade de Sousse à bord du navire « l'Ardent ». La course en Méditerranée s'ajoutait pour le Sahel aux ressources tirées des exportations d'huile d'olive. De gros navires pirates barbaresques armés de canonniers mouillaient dans le port de Sousse qui, grâce à la piraterie, devint sous les Ottomans, au XVIII^{ème} siècle, une cité prospère et une place forte commerciale.

Les familles juives, d'origine ibérique, qui s'étaient largement orientalisées, furent rejointes un siècle plus tard, par des Juifs originaires de Livourne.

Désignés comme *Grânä*, en arabe, pluriel de *Gornî* ou *Legorni*, Livournais, (du nom de *Leghorn en anglais* qui désigne la ville de Livourne), ils signent en 1685 dans les actes officiels, sous l'appellation : « *Hébreux de la Nation livournaise ou portugaise* ». En effet, le Grand Duc de Toscane, Ferdinand II, qui désirait faire prospérer le port de Livourne, avait autorisé les Juifs marranes, chassés d'Espagne, à se réfugier à Livourne, en leur octroyant, en 1593, la Charte de franchise, dite « *Livornina* », qui leur permettait de professer librement la religion juive :

« Nous désirons qu'il n'y ait ni inquisition, ni perquisition, dénonciations ou accusations contre vous et ou vos familles »⁴⁰.

Les Juifs livournais nouèrent peut-être des relations avec leurs correspondants locaux d'Algérie et de Tunisie⁴¹. Il est sûr qu'ils établirent de nombreux échanges commerciaux, autour de la course en Méditerranée, entre les côtes italiennes et tunisiennes ; puis des filiales s'implantèrent localement, développant le grand négoce et les nouvelles pratiques capitalistes des banques. La population d'origine livournaise, évaluée à environ 1500, à Tunis, au XVII^{ème} siècle, s'accrut tout

³⁹ BOCCARA Elia « Fidélités, solidarités, déboires dans la communauté juive Portugaise de Tunisie (1710-1944) », in Les Communautés Méditerranéennes de Tunisie, Université de Tunis I, Faculté des Lettres de La Manouba, Unité de Recherche Histoire et Mémoire, 1-4 Mars 2000.

⁴⁰ Cecil ROTH, « Les Marranes de Livourne », in Revue des études juives, 1930, pp. 1-27

⁴¹ Fernand BRAUDEL et R. ROMANO, Navires et marchandises à l'entrée du port de Livourne, Paris, 1951, p. 61.

au long du XVIII^{ème} siècle, en Tunisie. En effet, quelques dizaines de familles prirent aussi racine dans les ports du Sahel, à Mahdia, à Monastir et à Sousse. L'immigration livournaise, bien que numériquement faible devait s'implanter solidement à Sousse.

A Tunis, les Grânä se séparèrent des Twânsä et constituèrent, à partir de 1710, une communauté autonome, pour des raisons sans doute culturelles et économiques plus que religieuses.

Alors qu'en 1710, était officialisée à Tunis la communauté juive « Portugaise », un acte officiel accepté par les deux parties organisait les attributions spécifiques des Twânsä, Juifs tunisiens et des Grânä, Juifs d'Italie en 1741. Cette convention, signée par tous les Rabbins de l'époque, ayant à leur tête Abraham Taïeb, réglait la base sur laquelle se ferait l'appartenance à l'une ou l'autre communauté. Il fut convenu que tout Israélite d'origine tunisienne, ou venu des pays musulmans, appartiendrait à la communauté des Twânsä, et que tous ceux qui venaient de pays chrétiens seraient intégrés à la Communauté des Grânä.

Au XVIII^{ème} siècle, si certains Grânä vivaient à la franque⁴², ils s'étaient en partie arabisés, écrivaient en arabe et payaient la *djîzya*, mais ils avaient gardé leur originalité, leur mobilité et la fréquence de leurs voyages, les relations avec leurs parents italiens, et l'usage des mariages intra communautaires.

À Tunis, le Caïd des Juifs, choisi parmi les Twânsä, prélevait la capitation ou *Djizya* et les taxes communautaires sur les deux groupes ; cependant, sur le plan juridictionnel, les tribunaux rabbiniques ou Beth Dîn des Grânä et des Twânsä, de même que les boucheries et les cimetières, étaient distincts.

Les Grânä furent rejoints au milieu du XIX^{ème} siècle par de nouveaux arrivants, Juifs de nationalité italienne, modernes et fortunés, négociants et industriels venus de Livourne, mais aussi d'autres villes italiennes comme Carrare, Pise, Trieste⁴³, Rome et Venise.

Les Grânä retrouvèrent l'usage de l'italien et la puissance financière du groupe étendu aux Juifs Italiens s'accrut en particulier par le biais du rachat par quelques familles juives italiennes des dettes du Beylicat⁴⁴. Les effets de caste qui, à Tunis, séparaient les deux communautés juives, l'orientale et l'occidentale, semblent avoir été moins sensibles à Sousse qu'à Tunis. À Sousse, les deux communautés, quoique dissemblables, étaient placées sous l'autorité du même Tribunal rabbinique ou Beth-Dîn, avec un Hakkâm ou Juge unique.

Des témoignages de visiteurs de passage à Sousse nous informent sur la communauté juive de Sousse aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

a – Les Juifs de Sousse vus par le rabbin Haïm Yossef David Azoulay ou HYDA (1724-1805)

Un témoignage historique sur l'organisation de la communauté juive de Sousse au XVIII^{ème} siècle nous est fourni par la description du Rabbin Haïm Yossef David Azoulay (1724-1805) connu sous l'acronyme de HYDA. Né à Jérusalem, descendant de Rabbi Abraham Azoulay, l'un des Sages de Castille expulsé d'Espagne en 1492, le HYDA avait vécu avec sa famille à Fez au Maroc, avant de s'installer à Hébron. Son premier voyage de collecte a lieu entre 1753 et 1758 et le conduit d'Égypte en Italie, puis en Allemagne, en Angleterre et en France. Le deuxième voyage eut lieu en 1772. Premier émissaire connu de Terre sainte ou Eretz Israël, il débarqua à Sousse, de manière fortuite, après une tempête, en 1773, un vendredi, veille de Shabbat, (6 Eloul 5533).

⁴² Itzhak AVRAHAMI, La communauté portugaise de Tunis et son mémorial, volume 2 pp 157-167, Bar Ilan, Sénat de l'Université Bar Ilan, mai 1952.

⁴³ Carnets du HYDA, Revue Kountrass, N° 34, mai-juin 1992. Cité par PINKAS HAKEHILOT, Encyclopaedia of Jewish Communities from their Foundation till after the Holocaust, Libya* Tunisia, Editor Irit Abramski-Bligh (en hébreu), article sur Sousse.

⁴⁴ Jean GANIAGE, Les origines du Protectorat français en Tunisie (1861-1882), Paris, PUF 1959, pp 165-172